

Contrat urbain de cohésion sociale de l'Agglomération de Pau

PROJET URBAIN DE COHESION SOCIALE

SOMMAIRE

PREAMBULE

I – Les engagements des différents signataires	4
a) L'engagement de l'Etat	4
b) L'engagement de la communauté d'agglomération de Pau	6
c) L'engagement du département des Pyrénées Atlantiques	9
d) L'engagement de la CAF Béarn Soule	10
e) L'engagement des communes.....	11
f) L'engagement de la Région Aquitaine.....	11
II – Les grands enjeux socio-urbains de l'agglomération	12
1) Des enjeux socio-urbains qui se dessinent : un développement déséquilibré, une mixité sociale à reconquérir ou préserver dans certains quartiers	12
2) Une concentration forte des situations de précarité sur les quartiers prioritaires palois.....	13
3) En matière d'emploi et de développement économique, un dynamisme certain et une baisse du chômage qui ne viennent pas à bout de situations sociales très difficiles.....	14
4) Prévention et sécurité publique, une augmentation très importante des faits constatés pendant la période du contrat de ville	15
III – Orientations du contrat de cohésion sociale.....	17
1) Le Contrat urbain de cohésion sociale et la politique d'habitat et de cadre de vie.....	17
2) Le Contrat Urbain de Cohésion sociale et la politique de l'emploi, de l'insertion et du développement économique	19
3) Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale et la politique éducative	21
4) Le Contrat Urbain de Cohésion sociale et la politique de prévention de la délinquance et de tranquillité publique	24
5) Le Contrat Urbain de Cohésion sociale et l'accès à la santé	25
6) Dynamique des quartiers et participation des habitants, une thématique prioritaire du Contrat Urbain de Cohésion Sociale	29
IV – Les quartiers de la politique de la ville	33
V – La Gouvernance	85
1) Un niveau de pilotage politique	85
2) Un niveau de pilotage restreint	87
3) Un niveau de pilotage opérationnel	87
VI – Modalités de suivi et d'évaluation	89
1) Les outils de suivi : l'observation	89
2) Le bilan annuel.....	90
3) L'évaluation d'étape (2009).....	90

P R E A M B U L E

Les signataires du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) affirment leur volonté de conduire ensemble une politique urbaine de cohésion sociale sur l'agglomération de Pau.

Son ambition est de mettre en œuvre en concertation avec l'ensemble des partenaires, un projet de développement solidaire afin de lutter efficacement contre les inégalités sociales et territoriales que connaissent les populations des quartiers les plus défavorisés.

Les conditions de réussite de ce projet nécessitent de :

- S'appuyer sur la participation des habitants afin de permettre une meilleure prise en compte de leurs besoins et de les impliquer dans la vie de leur quartier et de la cité
- Mobiliser l'ensemble des politiques publiques concourant à améliorer la vie quotidienne des habitants et à leur redonner confiance en utilisant tous les dispositifs relatifs à l'égalité des chances, la lutte contre les exclusions et les discriminations.

Les signataires s'engagent à mobiliser leurs moyens de droit commun et spécifiques de façon concertée au service de ce projet et décident de proroger la durée du GIP/DSU jusqu'en 2013 pour porter juridiquement la politique de la ville au niveau de l'agglomération de Pau.

Le plan d'action à 3 ans sera co-construit avec l'ensemble des partenaires et fera l'objet d'un document doté d'objectifs opérationnels et d'indicateurs de résultats.

Le présent contrat est élaboré pour une durée de 3 ans reconductible une fois (2007-2012).

I. LES ENGAGEMENTS DES DIFFERENTS SIGNATAIRES

a. L'engagement de l'Etat :

L'Etat a décidé de s'engager fortement aux côtés des collectivités locales afin de contribuer à réduire les écarts de développement entre les territoires défavorisés et leur environnement au sein de l'agglomération de Pau.

Signataire du précédent contrat de ville 2000 – 2006, il entend poursuivre son action dans la lutte contre les phénomènes d'exclusion, de ségrégation et de pauvreté et de favoriser l'égalité des chances pour les habitants des quartiers défavorisés de l'agglomération.

L'Etat a déterminé cinq champs d'intervention prioritaires définis lors du comité interministériel à la ville du 9 mars 2006 et qui ont fait l'objet d'une adaptation au niveau local afin de prendre en compte la réalité des territoires dans le cadre d'un travail partenarial mené avec l'ensemble des acteurs locaux. Le CUCS s'appuie également sur les enseignements tirés de l'évaluation finale du contrat de ville 2000 – 2006 :

- L'habitat et le cadre de vie
- L'accès à l'emploi et le développement économique
- La réussite éducative
- La santé
- La citoyenneté et la prévention de la délinquance

Le Contrat Urbain de Cohésion sociale, un renforcement de l'action en matière de cohésion sociale et d'égalité des chances

La circulaire du 24 mai 2006 relative à l'élaboration des contrats urbains de cohésion sociale (CUCS) a fixé les conditions de la nouvelle contractualisation de la démarche de la politique de la ville ; elle est complétée par la circulaire du 15 septembre 2006 relative à la géographie prioritaire des CUCS, contenu et calendrier de mise en œuvre.

Le CUCS est « *le cadre de mise en œuvre du projet de développement social et urbain en faveur des habitants des quartiers prioritaires* »¹. Pour cela, il a la difficile tâche d'élaborer un projet urbain de cohésion sociale, c'est-à-dire un projet partagé qui ait pour objectif « *l'amélioration de la vie quotidienne et la promotion de l'égalité des chances des habitants des quartiers prioritaires, la meilleure intégration de ces quartiers dans la ville et dans l'agglomération* »².

Le CUCS, qui sera mis en œuvre pour 3 années renouvelables, se distingue du contrat de ville avant tout par ses exigences méthodologiques :

- un recentrage de l'action sur les territoires les plus en difficulté, avec une concentration des moyens, spécifiques mais aussi de droit commun. Ce recentrage a poussé à une redéfinition de la géographie prioritaire, adossée à des indicateurs de précarité.

¹ Circulaire du 24 mai 2006

² Ibid

- des exigences plus fortes en matière de méthode et de résultats : réalisation de diagnostic en partant des besoins de la population locale, puis élaboration d'orientations stratégiques partagées entre les différents acteurs institutionnels, puis d'un plan d'action, le tout assorti de critères d'évaluation et de modalités de suivi.

Les orientations et objectifs du CUCS croisent ceux des différents Plans et Programmes territorialisés initiés par l'Etat ou les collectivités locales (ZEP, PLH, PDALPD, PDU, ...). Le CUCS **prend en compte l'ensemble de ces dispositifs contractuels territorialisés mis en œuvre sur ses champs d'intervention, ainsi que les actions de droit commun partageant les même objectifs de promotion de l'égalité des chances, de cohésion sociale et de mixité.**

Il a vocation à articuler et mettre en cohérence ces différents dispositifs et à intervenir en complémentarité, de manière à appuyer et coordonner l'action en direction des territoires prioritaires et de leurs habitants.

Il est essentiel, selon la circulaire du 1^{er} février 2007 relative à la signature des CUCS, que « les projets locaux de cohésion sociale mobilisent les compétences communautaires relevant de la solidarité et de développement social et urbain. »

Une géographie précisée, des principes d'action réaffirmés

Les quartiers retenus au titre de la politique de la ville dans le Contrat Urbain de Cohésion Sociale sont les suivants :

- **Le quartier du Hameau est sélectionné au titre de la priorité 1**, en tant que territoire nécessitant une intervention massive et coordonnée de l'ensemble des moyens disponibles.
- **Le quartier Dufau-Tourasse est sélectionné au titre de la priorité 2**, en tant que territoire nécessitant une mobilisation ciblée de moyens spécifiques au regard de ses indicateurs socio-économiques
- Plusieurs quartiers sont retenus au titre de la **priorité 3**, nécessitant la mise en œuvre d'une politique de prévention ou la coordination de moyens de droit commun : **le centre ville de Pau et le quartier Nord (Barincou- Hauterive) à Pau, le quartier du Stade à Jurançon, les quartiers Lalanne et Château d'Este à Billère, les quartiers Perlic et Saint-Julien à Lons, les aires d'accueil des gens du voyage.**

Un principe d'action fort a guidé l'élaboration du contrat, celui de mixité sociale :

Les orientations et actions validées dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale ont pour but de favoriser la promotion de l'égalité des chances en faveur des habitants des territoires prioritaires et de contribuer à l'intégration de ces quartiers et de leurs habitants dans la ville et dans l'agglomération

La concentration de moyens dans les quartiers prioritaires doit éviter l'effet pervers qui consisterait à enfermer encore davantage les habitants à l'intérieur de leur quartier et à accentuer les phénomènes de repli que la politique de la ville a justement pour objet de combattre. C'est pourquoi une attention forte sera portée aux conditions d'ouverture,

d'échanges entre quartiers, entre équipements, etc., que proposeront les actions soutenues par le CUCS, dans un objectif transversal de mixité et d'intégration des quartiers prioritaires et de leurs habitants au reste de l'agglomération.

Au delà de ses politiques de droit commun, l'Etat s'engage chaque année à consacrer des moyens financiers spécifiques (notifiés par l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des Chances) aux actions menées prioritairement sur les sept axes thématiques au bénéfice des quartiers en difficulté reconnus comme prioritaires (zones 1, 2 et 3). Les cinq axes précédemment cités auxquels se rajoutent :

- La dynamique des habitants et le développement des quartiers
- L'intégration des populations immigrées et la lutte contre les discriminations.

L'Etat n'exclue pas d'intervenir à titre tout à fait exceptionnel sur d'autres quartiers de l'agglomération en fonction d'une analyse objective des situations locales ou d'un projet à dimension d'agglomération.

b. L'engagement de la Communauté d'Agglomération de Pau

Une politique de développement social de l'agglomération paloise

1) Le contexte : une communauté d'agglomération encore récente

La communauté d'agglomération Pau Pyrénées a été créée le 1^{er} janvier 2000. Cet établissement public de coopération intercommunale (EPCI) accueille aujourd'hui 14 communes pour 146.682 habitants (RGP 99) : Artigueloutan, Billère, Bizanos, Gan, Gelos, Idron, Jurançon, Lée, Lescar, Lons, Mazères-Lezons, Ousse, Pau, Sendets. Elle s'organise autour d'une ville centre, Pau, qui accueille un peu plus de la moitié de la population, avec 78.732 habitants au RGP 99³.

La communauté d'agglomération Pau Pyrénées fait elle-même partie du Pays du Grand Pau, qui comprend 9 EPCI et deux communes isolées, soit 147 communes.

Plusieurs documents communautaires ont déjà vu le jour, qui dessinent les grandes orientations d'une action communautaire et les grands enjeux du territoire :

- le contrat de ville 2000-2006
- le projet et le contrat d'agglomération 2003-2006, qui sont en cours de réécriture.
- le Programme Local de l'Habitat (PLH) de la communauté d'agglomération de novembre 2004
- le Projet de développement du Pays du Grand Pau, octobre 2003, qui intègre les éléments de pré-diagnostic du PLH et articule les orientations des deux territoires en matière d'habitat.
- le Plan des déplacements urbains

³ La population de Pau est passée à 82.100 habitants selon le recensement complémentaire de 2004.

2) La politique de la ville, un outil au service de l'enjeu de cohésion sociale d'un territoire

La loi du 19 juillet 1999 créant les communautés d'agglomération leur attribue quatre compétences obligatoires, parmi lesquelles la politique de la ville⁴. Le pilotage de la politique de la ville offre à la communauté d'agglomération **un outil essentiel dans les objectifs de renforcement de cohésion sociale et de lutte contre les grands déséquilibres économiques, urbains, sociaux**, objectifs au cœur de l'existence de ces nouvelles structures intercommunales. Par l'outil du développement social urbain, la politique de la ville aide les quartiers dits « prioritaires » (c'est-à-dire concentrant les difficultés sociales et économiques) à rattraper les écarts qui les séparent du reste du territoire, aussi bien en matière de qualité de vie, de logement, de niveau d'emploi, de formation, etc.

La politique de la ville est présente de longue date sur le territoire de l'agglomération. Dès 1984, une convention DSQ (développement social de quartier) a été mise en œuvre sur le quartier Ousse des Bois, qui a ensuite été au cœur des différents dispositifs de la politique de la ville signés depuis. Le premier contrat de ville 1994-1999 a élargi le périmètre d'action de la politique de la ville à l'ensemble de l'agglomération, en intégrant une approche globale de mixité et de solidarité à l'échelle du territoire.

Le second contrat de ville 2000-2006 a prolongé cette approche, en portant la politique de solidarité de l'agglomération paloise, autour de 4 grands domaines :

Le contrat de ville a centré fortement son action sur le renforcement des **activités socio-éducatives** en direction des habitants des quartiers repérés comme les plus en difficulté (Le Hameau, Saragosse...), de l'agglomération, mais aussi en direction des populations les plus fragiles (détenus, sans domicile fixe, gens du voyage ...).

Cette action socio-éducative a été complétée par le soutien à des actions de **prévention de la délinquance, de prise en charge des victimes et d'aide à la réinsertion**.

Le contrat de ville a porté une attention soutenue à la thématique de **l'emploi, de l'insertion et du développement économique** : création du Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE) conçu comme une partie du volet emploi du contrat de ville, puis participation à la création en 2005 du Pôle Emploi et Développement du Hameau, véritable plate-forme de services en direction des demandeurs d'emploi et des entreprises du quartier.

L'action sur l'habitat et le cadre de vie a principalement consisté, dans les derniers temps du contrat de ville, en la participation à l'élaboration du projet de rénovation urbaine du quartier du Hameau, qui a permis d'engager un programme ambitieux de développement de ce quartier, au-delà d'une seule intervention d'aménagement urbain et de requalification de l'habitat.

⁴ Les 3 autres compétences obligatoires : développement économique, aménagement de l'espace communautaire, équilibre social de l'habitat sur l'espace communautaire.

Les programmes engagés sont **pilotés et suivis par le groupement d'intérêt public « Développement social urbain » (GIP DSU) de l'agglomération paloise**, qui gère également le Plan Local pour l'insertion et l'emploi (PLIE), le contrat local de sécurité (CLS) et depuis fin 2006 le Programme de Réussite éducative (PRE).

La Communauté d'Agglomération entend poursuivre son développement en privilégiant la construction d'un territoire de solidarité et d'actions qui permet de répondre aux attentes de tous ses habitants et de favoriser la cohésion sociale et territoriale.

Elle souhaite notamment agir sur les territoires de proximité par un renforcement des services publics et le soutien au tissu associatif garant d'une qualité de vie conviviale et du lien social, et s'appuiera sur la « mise en mouvement » des habitants.

Elle créera les conditions nécessaires qui permettront de favoriser la mobilité sociale de tous les habitants de l'agglomération et de lutter contre toutes les inégalités et les processus de ségrégation et d'exclusion qui frappent les populations des quartiers reconnus comme prioritaires.

C'est pourquoi la Communauté d'Agglomération entend exercer pleinement toutes ses compétences, y compris dans les domaines de la politique de la ville et de l'équilibre social de l'habitat.

Elle inscrit son action dans les sept champs prioritaires retenus par l'Etat et consacrera au-delà de ses politiques de droit commun, chaque année, des moyens spécifiques pour conduire les actions au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires. Pour autant le contrat aura néanmoins vocation à s'appliquer sur l'ensemble du territoire intercommunal et des actions pourront bénéficier aux populations en difficulté des autres quartiers de l'agglomération.

Trois priorités sur le territoire de l'agglomération se dégagent pour les trois années du CUCS :

- 1- La construction d'une politique d'agglomération autour des questions éducatives et de prévention pour les 11-15 ans en lien avec les collèges en s'appuyant sur une analyse partagée des problématiques rencontrées sur l'agglomération, en privilégiant le développement d'actions innovantes répondant aux besoins des jeunes dans l'objectif de favoriser la réussite scolaire et l'épanouissement de leur personnalité et la prévention des conduites à risque
- 2- Le soutien méthodologique autour des questions portant sur la participation des habitants dans le développement de leur quartier et de leur ville en lien avec les associations et les municipalités
- 3- La conduite de diagnostics sociaux partagés sur les quartiers ou communes de l'agglomération qui le souhaiteraient

La Communauté d'Agglomération de Pau Pyrénées pourra alors apporter une contribution financière à hauteur de 20 % avec des moyens spécifiques alloués à la politique de la ville pour s'assurer une intervention plus équitable sur les 14 communes de l'agglomération.

Enfin, le pilotage multi partenarial permettra aussi de mobiliser les dispositifs de droit commun susceptibles d'intervenir sur des projets communaux ou associatifs.

c. L'engagement du Département des Pyrénées Atlantiques :

Déjà partenaire du précédent contrat de ville, le Conseil Général renouvelle son engagement aux côtés de l'Etat, de la CAF et des collectivités locales dans le cadre du contrat urbain de cohésion sociale 2007 – 2009.

Dans son rôle de chef de fil de l'action sociale, le Département définit et met en œuvre une politique d'action sociale et il coordonne les actions menées sur son territoire qui y concourent comme le rappelle l'article 49 de la loi relative aux libertés et responsabilités locales du 13 août 2004.

Il inscrit sa démarche dans le cadre des schémas départementaux.

A travers sa politique de territorialisation de l'action sociale, les Maisons de la Solidarité Départementale, sont des lieux de réalisation de cette politique d'action sociale. Aussi, elles contribuent de façon significative non seulement à l'analyse des besoins sociaux des territoires à travers, entre autres, leur projet de service ainsi qu'à apporter des solutions aux projets des habitants les plus en difficulté au moyen des dispositifs de droit commun mis en place à travers les schémas départementaux.

Actuellement trois schémas sont en cours de réalisation :

- Celui concernant l'enfance et la famille qui décrit l'intervention du département en terme de prévention, d'insertion et de prise en charge des mineurs et des jeunes majeurs qu'ils soient en difficulté ou en danger ainsi que les modalités de soutien à la parentalité et d'accompagnement social des familles ;
- Celui concernant les personnes handicapées qui propose des actions visant à accompagner la vie à domicile ou à développer l'intégration de la personne ainsi qu'à adapter et faciliter le parcours de vie en établissement ou à instituer une démarche qualité ;
- Celui concernant les personnes âgées organisé autour de quatre grandes orientations (le respect du choix de la personne, la proximité, la lisibilité de l'accompagnement et le regard sur nos aînés).

L'ambition de cohésion, de justice et de développement social revendiquée par le CUCS et qui intéresse tout le territoire de l'agglomération pourra donc s'harmoniser avec les actions des Maisons de la solidarité départementale concernées et particulièrement celle de Pau.

Le Département n'exclue pas de « flécher » les crédits spécifiques dédiés à la politique de la ville sur des thématiques, des territoires ou des publics, en fonction de ses priorités stratégiques.

d. L'engagement de la CAF Béarn Soule :

La CAF Béarn Soule rejoint les objectifs généraux du CUCS à travers deux priorités de son action :

- améliorer la vie quotidienne des familles par l'offre adaptée de services et d'équipements et favoriser l'épanouissement des enfants
- mieux accompagner les familles en particulier lorsqu'elles sont confrontées à des difficultés à des moments spécifiques de leur vie.

En outre, dans le cadre de son contrat pluriannuel d'objectifs et de gestion, le conseil d'administration de la CAF Béarn Soule a réaffirmé les axes suivants :

- agir avec les partenaires locaux pour participer en toute connaissance de cause à l'échiquier des dispositifs et des services publics, tout en garantissant les résultats et l'efficacité
- être acteur en participant aux démarches d'harmonisation, de coordination des savoirs et des compétences

Les principes :

- Développer une action de service public, au bénéfice des familles et des usagers, reposant sur les valeurs suivantes : égalité, continuité et neutralité ;
- S'engager sur le développement d'une offre de service de qualité, dynamique et moderne ;
- Ne pas assister mais aider les individus et les familles à se prendre en charge pour qu'ils soient des acteurs de leur avenir ;
- Faciliter, simplifier la relation administrative avec l'utilisateur mais aussi les collectivités, les associations ;
- Etre réactif et adapter la réponse aux besoins et attentes des usagers.

Les moyens :

- développer une politique globale :
- vers les allocataires afin de faciliter l'accès à leurs droits, de mieux les accueillir- les informer, de garantir la qualité et l'exactitude du traitement des droits ;
- vers les partenaires afin d'améliorer la relation contractuelle, d'assurer la régularité et la continuité des paiements, d'assurer une meilleure communication ;
- vers les familles, les habitants par l'affirmation d'une politique d'action sociale familiale, globale sur le territoire :
- soutenant la garde des jeunes enfants, la promotion des loisirs de proximité ou familiaux ;
- luttant contre l'isolement en favorisant le lien social, les solidarités de voisinage ou intergénérationnelles ;
- accompagnant les parents dans leur rôle éducatif ;
- contribuant à l'amélioration de leur cadre de vie ;
- luttant contre les exclusions par une attention particulière au public fragilisé.
- mettre à disposition des experts (conseillers techniques, chargées de développement social local, conseillères en intervention sociale, techniciens conseils) par un accompagnement des partenaires, des familles, des habitants dans le recueil de leur parole , dans la définition et la réalisation de leur projet ;
- soutenir financièrement au regard des critères d'intervention propres à la CAF Béarn Soule et dans la limite des moyens disponibles des projets répondant aux objectifs précités.

Les points communs

La CAF et le CUCS interviennent :

- en direction d'un même public : la famille, l'enfant, le jeune ;
- au travers de préoccupations partagées : l'habitat et le cadre de vie, l'accompagnement des jeunes adultes dans leur parcours de formation, l'action éducative, la valorisation des ressources des parents mises en œuvre dans l'exercice de leur fonction parentale, la

mobilisation des habitants aux actions entreprises en faveur de leur environnement, la mise en réseau et l'échange des pratiques entre les professionnels, les bénévoles et les familles, ...

- en développant une approche préventive des besoins ;
- en favorisant une réponse concertée des acteurs compétents et en s'appuyant sur les structures et services existants.

L'engagement au sein du CUCS :

- **Renforcer la lisibilité et la compréhension de la politique portée par la CAF,**
- **Participer au diagnostic, au suivi et à l'évaluation du CUCS,**
- **Coordonner les moyens disponibles en référence aux champs d'intervention et compétences de la CAF, tout en conservant leur pilotage,**
- **Siéger au conseil d'administration et au comité restreint**

Les champs d'intervention de la CAF Béarn Soule dans le CUCS seront déclinés plus précisément par thématique.

e. L'engagement des communes :

Les communes souscrivent pleinement aux objectifs du contrat urbain de cohésion sociale dans leur volonté de renforcer la cohésion sociale sur le territoire de l'agglomération.

Les communes reconnaissent à la politique de la ville des capacités d'ingénierie et d'animation qu'elles souhaitent pouvoir mobiliser sur des projets même s'ils ne relèvent pas pour autant de la géographie prioritaire.

Elles contribuent financièrement à la politique de la ville par l'attribution d'une subvention fixée au prorata du nombre d'habitants.

f. La Région Aquitaine :

La Région Aquitaine n'a pas souhaité être signataire des CUCS, cependant elle déclinera son partenariat avec la Communauté d'Agglomération de Pau Pyrénées par la signature d'un protocole d'accord qui s'appuiera sur le règlement d'intervention voté par l'assemblée plénière du 20 mars 2006.

II – LES GRANDS ENJEUX SOCIO URBAINS DE L'AGGLOMERATION

L'élaboration de plusieurs documents contractuels (PLH, PDU, Charte d'agglomération, Charte de Pays) depuis la création de la communauté d'agglomération a permis de mettre en évidence les grands enjeux du développement du territoire et de s'accorder sur quelques grands constats.

1) Des enjeux socio-urbains qui se dessinent : un développement déséquilibré, une mixité sociale à reconquérir ou à préserver dans certains quartiers

Un des enjeux reconnus est celui de la **nécessité d'encadrer le développement de l'urbanisation et de poser les bases d'une stratégie commune à l'ensemble des membres de l'agglomération**. Le PLH signé en novembre 2004 expose les principaux déséquilibres dus à un développement urbain « spontané » les vingt dernières années : ceux-ci proviennent avant tout **d'une péri-urbanisation importante dans les franges de l'agglomération et sur l'ensemble du territoire du Pays du Grand Pau, au détriment de la vitalité des centres bourgs anciens du cœur de l'agglomération** – même si l'augmentation récente de la population dans la ville de Pau (+4.210 ménages, soit 10,8% entre 1999 et 2004) tend à nuancer ce constat.

Ce mode de développement par une péri-urbanisation mal régulée a eu également tendance à renforcer les spécialisations territoriales et sociales. En effet, la vocation traditionnelle du cœur de l'agglomération est de proposer une offre locative, l'offre en accession étant repoussée aux confins de l'agglomération. Pau représente 72% de l'offre locative totale de l'agglomération. Par ailleurs, un tiers des logements locatifs sociaux de l'agglomération se situe sur trois quartiers palois.

Du fait de la spécificité de son parc de logement - parc privé social de fait dans le centre ville, parc social classique important - **Pau concentre les populations cumulant des difficultés sociales et économiques**.

En matière d'habitat et d'équilibre du peuplement, plusieurs enjeux majeurs du PLH croisent ceux de la politique de la ville. C'est le cas notamment sur 3 quartiers palois :

- le quartier du Hameau, et plus particulièrement la cité d'Ousse des Bois (Zone en priorité 1 du CUCS), territoire du nord de Pau relativement à l'écart du reste de la ville, bénéficie d'un programme ambitieux de rénovation urbaine, une convention a été signée en février 2006 avec l'Agence nationale de rénovation urbaine (ANRU).
- le quartier Saragosse/Dufau-Tourasse, appartenant à la zone 2 du CUCS, où la spécificité du parc de logements accentue de plus en plus sa fonction de lieu d'accueil des populations les plus défavorisées de l'agglomération. L'enjeu est là d'éviter une fonction de parc de relégation.

- le centre ville de Pau, qui fait partie de la zone 3 du CUCS. Le pré-diagnostic sur le PLH montre que le parc de logements anciens souffre d'un réel manque d'attractivité : un logement sur quatre est vacant et une part importante des logements habités assure une fonction de parc social de fait : 47% des logements privés bénéficient d'une aide au logement de la CAF.⁵

2) Une concentration forte des situations de précarité dans les quartiers prioritaires palois.

La lecture des données sociales⁶ confirme le constat d'une spécialisation territoriale dans les quartiers prioritaires palois. Dans le quartier du Hameau, la cité d'Ousse des Bois, connue pour ses phénomènes récurrents de violence urbaine, concentre les indicateurs sociaux les plus alarmants de l'agglomération.

A Saragosse, la mixité sociale qui a longtemps été une des caractéristiques de ce quartier est très menacée, la situation des écoles, où se concentrent les enfants des ménages aux revenus les plus bas⁷, en est le signe. Le quartier est aussi le lieu d'actes de délinquance réguliers, qui pèsent sur la situation sociale et les acteurs du quartier notent une déliquescence progressive du lien social.

Dans le centre ville de Pau, les indicateurs sociaux confirment la concentration de populations socialement très fragiles, avec une spécificité du centre ancien par rapport aux quartiers d'habitat social, qui est d'avoir une fonction d'accueil pour des populations arrivant sur l'agglomération, souvent très jeunes et instables (très jeunes couples, par exemple), ainsi que des personnes ayant des problèmes psychiques importants.

Les autres territoires prioritaires se distinguent du reste de l'agglomération avant tout par les caractéristiques suivantes : une proportion de logements sociaux plus importante que la moyenne des quartiers de l'agglomération, une sur-représentation des familles monoparentales et des chômeurs longue durée. Ces données, corrélées aux constats des acteurs locaux sur des problématiques liées à la jeunesse et/ou au délitement du lien social, justifient l'attention portée sur ces quartiers par la politique de la ville.

⁵ *Diagnostic partagé Centre ville /14 Juillet / Phoebus*, (document de travail) GIP-DSU, 2006.

⁶ Les données chiffrées sont fournies plus loin, dans la présentation de chaque quartier prioritaire.

⁷ Diagnostic en vue de la mise en œuvre du programme de réussite éducative

3) En matière d'emploi et de développement économique, un dynamisme certain et une baisse du chômage qui ne viennent pas à bout de situations sociales très difficiles

Le contrat d'agglomération et le PLH évoquent une réelle vitalité économique de la Communauté d'agglomération paloise, l'activité économique du Béarn étant concentrée sur l'agglomération ou plus largement le pays du Grand Pau. Le territoire de la communauté d'agglomération regroupe environ 75% de la surface totale des zones d'activités béarnaises, et environ 400 entreprises⁸. Selon le PLH, l'agglomération a gagné 4.800 emplois en 10 ans (dans les années 90).

La structuration de l'activité économique est en évolution, le secteur industriel, longtemps prédominant avec l'exploitation du bassin de Lacq, laissant aujourd'hui plus de place au développement des services aux entreprises et notamment des Nouvelles technologies de l'information, l'agglomération ayant fait le choix de créer une offre publique d'infrastructures de très haute technologie.

Les zones en priorités 1 et 2 du CUCS ont un profil assez spécifique, en accueillant très majoritairement des très petites entreprises dans le domaine de l'artisanat, des services et du commerce de proximité.

En matière d'emploi, la situation s'améliore depuis le début des années 2000, avec un taux de chômage en diminution et inférieur à la moyenne nationale : sur la zone d'emploi de Pau, il est passé de 10,5% au premier trimestre 1999 à 7,8% au troisième trimestre 2006 (taux de chômage de 7,7% au niveau départemental)⁹. Le nombre de demandeurs d'emploi a diminué également depuis 2005 et 2006, dans les quartiers prioritaires.

Pourtant, le rapport pour un nouveau protocole pour le PLIE de l'agglomération de Pau, daté de mars 2006, fait état d'environ 6.000 personnes dans l'agglomération qui relèveraient potentiellement du PLIE, et donc d'un accompagnement renforcé en matière d'aide à l'accès à l'emploi, trois types de personnes étant repérées : les 2.900 demandeurs d'emploi longue durée de l'agglomération, une partie des 3.000 allocataires du RMI, une partie des jeunes ayant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

De plus en plus d'employeurs font état de difficulté de recrutement y compris pour les métiers en tension (ouvriers du bâtiment, conducteurs de véhicule, employés libre-service, assistants maternels, aides-soignants...), difficultés qui vont aller s'aggravant avec le remplacement des personnes partant à la retraite.

⁸ *Vie économique en Béarn*, dossier mis en ligne sur le site de la CCI Pau Béarn, 2006

⁹ « Taux de chômage trimestriels, au sens du BIT, par zone d'emploi », INSEE, décembre 2006

Il apparaît donc essentiel de travailler sur les freins à l'emploi repérés dans le diagnostic du PLIE, et notamment :

- une incompréhension mutuelle entre employeurs et certains demandeurs d'emploi: un décalage « culturel » entre demandeurs d'emploi, surtout des jeunes, et employeurs, une méconnaissance de l'entreprise et des métiers d'un côté, des représentations négatives sur les personnes dites « en difficulté » et les jeunes de l'autre
- des freins liés plus spécifiquement à la situation des personnes : mobilité physique, garde d'enfants, non prise en compte des diplômes étrangers, maîtrise de la langue française...
- des freins liés à la discrimination relative à l'origine ethnique et à l'adresse

4) Prévention et sécurité publique, une augmentation très importante des faits constatés pendant la période du contrat de ville

Le Contrat Local de Sécurité, signé en 1998, a été réactualisé en 2003. Il doit l'être à nouveau, afin de prendre en compte les orientations de la circulaire du 4 décembre 2006 relative à la politique de prévention de la délinquance, à la préparation des contrats locaux de sécurité de nouvelle génération.

Le CLS « ancienne génération » a porté la thématique « prévention et sécurité publique » du contrat de ville, avec un triple objectif : lutte contre la délinquance, la récidive, et le sentiment d'insécurité. A l'exception des Correspondants de nuit, ces actions ne sont pas territorialisées à l'échelle des quartiers prioritaires.

Cette absence de coïncidence entre les territoires du CLS et ceux de la politique de la ville s'explique en partie par la réalité observée de la délinquance au sein de l'agglomération, qui ne se produit que marginalement dans les quartiers prioritaires. La lecture de l'évolution des faits constatés entre 2000 et 2006 éclairée par les constats des représentants de la police et de la justice¹⁰, et les témoignages des habitants des quartiers prioritaires¹¹, mettent en lumière les points suivants en matière de réalité de la délinquance :

- l'immense majorité des faits constatés de délinquance *générale* se produit sur la commune de Pau, avec 5472 faits constatés en 2006, contre 501 à Lons, 412 à Billère, 188 à Jurançon en 2006.
- les faits constatés de délinquance se produisent pour l'essentiel en dehors des quartiers prioritaires. Le nombre de faits constatés sur les quartiers prioritaires de Pau (Ousse des Bois, Berlioz et Dufau-Tourasse) a augmenté de 3.73 % entre 2005 et 2006, et de 2,67 % sur les autres quartiers de Pau.
Diminution des faits constatés entre 2005 et 2006 sur la commune de Billère (- 11.02 %), la commune de LONS (- 5,29 %) et la commune de GELOS (-2,33 %)

¹⁰ dans les groupes de travail préparatoires à l'élaboration du CUCS

¹¹ recueillis au cours des diagnostics partagés du Hameau (2003) et Dufau-Tourasse (2006)

Augmentation des faits constatés entre 2005 et 2006 principalement sur la commune d'ARESSY (5 faits en 2005 et 12 en 2006), la commune d'IDRON (61 faits en 2005 et 83 en 2006) et la commune de MAZERES LEZON (48 faits en 2005 et 60 en 2006).

- la délinquance de voie publique (cambriolages, destructions et dégradations, vols à la roulotte, vols à la tire, vols d'automobile, vols avec violence...) représente 54.23 % des faits constatés à Pau en 2005 (2 888 faits constatés), et 51,08 % des faits constatés à Pau en 2006 (2795 faits constatés).

Les communes de BILLERE, LONS, JURANCON, LESCAR représentent 36.01% des faits constatés voie publique de la CSP de PAU en 2005 et 32.45 % en 2006, alors qu'elles concentrent 41 % de la population globale.

Les cambriolages sont en hausse sensible sur l'ensemble des communes hormis sur BILLERE où ils sont stables et PAU, où ils sont en légère baisse de 2 %.

En hausse également les vols à la tire principalement sur les communes de PAU et LONS .
Hausse des vols de véhicules, principalement sur BILLERE, PAU, LESCAR, BIZANOS .

- ***si les faits de délinquance constatés sont minoritaires dans les quartiers prioritaires, en revanche, les auteurs de certaines infractions sont issus de ces quartiers. Le domicile des jeunes connus par le juge des enfants (198 jeunes paloïsiens concernés par la Protection Judiciaire de la Jeunesse à partir d'un délit constaté en 2006) s'étend pour l'essentiel de Ousse des Bois à Saragosse, soit les zones 1 et 2 du CUCS.**

Ce paragraphe a été mis en noir car les données chiffrées ne concernent pas la CSP de PAU mais le service de la Protection Judiciaire de la Jeunesse.

- Cependant les quartiers du Hameau et de Saragosse/Dufau-Tourasse sont le théâtre de violences urbaines (dégradations de biens publics, voitures incendiées...) qui accroissent le sentiment d'insécurité des habitants, exprimé notamment dans les deux diagnostics, ainsi qu'une véritable réticence à porter plainte chez certains d'entre eux.

En 2006 au quartier Ousse des BOIS ont été dénombrés :45 véhicules détruits par incendies volontaires et 19 par propagation. De plus le Centre Social du Hameau a fait l'objet d'un incendie volontaire provoquant de lourds dégâts. Par ailleurs, les véhicules de police et leurs équipages, Bac et CRS ont été plus de quinze pris pour cibles par des individus, généralement cagoulés et parfois déterminés.

Le quartier Saragosse a également été le théâtre de 42 incendies volontaires de véhicules et 27 par propagation. Pour autant, les forces de l'ordre n'ont pas fait l'objet d'attaque directe .

- le développement d'actes de délinquance chez les jeunes tsiganes de 16 à 25 ans est noté par les acteurs locaux, en particulier par l'Association Béarnaise Gadjé Voyageurs, qui accompagne au quotidien les familles tsiganes de l'agglomération.

Ces quelques données de cadrage, qui seront précisées au moment de l'élaboration du nouveau Contrat Local de sécurité, laissent cependant à penser que la politique de prévention de la délinquance aura sans doute intérêt à prendre en compte de manière plus spécifique les besoins des habitants des quartiers prioritaires, qu'ils soient auteurs ou victimes d'actes de délinquance.

III – ORIENTATIONS DU CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE

Le contrat urbain de cohésion sociale a l'ambition de porter la politique de solidarité et de développement social de l'agglomération paloise. Dans un objectif d'égalité des chances, il axe particulièrement ses efforts sur les territoires porteurs des indicateurs socio-économiques les plus éloignés de la moyenne de l'agglomération et sur les populations les plus fragiles.

Le contrat de cohésion sociale inscrit la volonté de l'agglomération de travailler au rattrapage des écarts entre ses différents territoires, de corriger les effets des inégalités sociales en matière d'éducation, de formation, d'emploi, de cadre de vie, de parcours résidentiel...

1) Le Contrat urbain de cohésion sociale et la politique d'habitat et de cadre de vie

La politique d'habitat, du logement et du cadre de vie est mise en œuvre par la Communauté d'agglomération au travers de ses documents contractuels : PLH, PDU, qui déclinent les grands enjeux et les grandes orientations choisies pour aller vers un développement urbain plus équilibré. Dans ses axes d'action, le PLH d'agglomération prend en compte les déséquilibres socio spatiaux de l'agglomération et s'engage à améliorer l'offre de logements accessible aux populations défavorisées et à favoriser la fluidité des parcours résidentiels au sein de l'agglomération.

- Dans son chapitre 4, « Orienter le logement social », le PLH engage l'agglomération et les communes qui la composent dans une action volontaire pour élargir l'offre locative, remettre à niveau l'offre existante et résoudre les situations les plus dramatiques : réhabilitations qualifiantes, mission de résorption de l'habitat indigne...

Le PLH prévoit également des actions spécifiques pour répondre aux besoins en logement de publics en difficulté. Six types de publics sont repérés : personnes âgées et personnes à mobilité réduite, jeunes en difficulté, personnes en formation, personnes en situation de précarité, familles monoparentales en difficulté, gens du voyage sédentaires ou semi sédentaires appelant des solutions en terme d'habitat adapté.

Les actions de soutien à ces publics sont élaborées dans divers dispositifs : schéma départemental de gérontologie, Mission départementale des droits des femmes et à l'égalité, schéma départemental des gens du voyage, Plan départemental d'aide au logement des défavorisés.

La Communauté d'agglomération Pau-Pyrénées est partenaire de la ville de Pau, des bailleurs sociaux, de l'Etat, du Conseil général, dans le projet de rénovation urbaine du quartier du Hameau. L'équipe opérationnelle du GIP DSU participe à la définition, à la mise en œuvre et au suivi des actions du volet social.

Objectifs du CUCS, en articulation avec les dispositifs de droit commun :

Le Contrat Urbain de Cohésion sociale peut intervenir en soutien à ces divers dispositifs dès lors qu'il s'agit d'améliorer le cadre de vie des quartiers prioritaires et de leurs habitants et la participation de ces habitants aux grandes évolutions de leur cadre de vie :

- Améliorer les conditions de relogement des ménages, sans discrimination et les inscrire dans des parcours résidentiels ascendants, à l'occasion des opérations de démolitions ;

- Rendre obligatoire la mise en place conjointe entre les communes et les bailleurs HLM, de programmes d'amélioration de la Gestion Urbaine de Proximité sur l'ensemble des ZUS de plus de 500 logements ; Pour cela 4 types d'actions seraient à mener :

– L'élaboration immédiate d'un programme de gestion urbaine de proximité dans les ZUS de plus de 500 logements, qu'elles soient inscrites ou non dans le PNRU

Cette mesure a été engagée sur le quartier du Hameau et pourrait être étendue à l'ensemble des quartiers prioritaires faisant l'objet d'un CUCS.

Ce programme doit être élaboré par la commune, l'EPCI compétent, le ou les bailleurs et, le cas échéant, les copropriétés concernées, sur la base d'un diagnostic conjoint. Il définira, pour une durée de trois ans, les actions contribuant à la propreté et l'entretien performant de l'espace public, voire des espaces intermédiaires, à l'enlèvement plus rapide des ordures, des encombrants et des épaves, à des actions de sensibilisation au tri sélectif, à la réparation rapide des petites dégradations, à l'entretien accru des halls d'entrée... par une meilleure mutualisation des moyens, une plus grande coordination des interventions et une territorialisation de l'action. Les objectifs de chaque programme seront fixés et mesurés par des enquêtes de satisfaction auprès des habitants.

– Le renforcement du gardiennage

Le décret instaurant l'obligation d'un gardien pour 100 logements dans les quartiers classés en ZUS, doit être « réactivé ».

– Le soutien aux initiatives des habitants

Afin de soutenir les initiatives des habitants, visant à améliorer l'entretien et la gestion des espaces privés, des fonds dédiés pourront être mis en place dans le cadre des crédits CUCS.

– La réalisation des enquêtes locales de satisfaction auprès des ménages relogés

Il s'agira de conduire des enquêtes locales de satisfaction auprès des ménages relogés à l'occasion des opérations de rénovation urbaine (dans un délai de 12 à 18 mois après le relogement), afin de repérer les éventuelles difficultés d'adaptation des ménages, à leur nouveau logement, dans le but d'y remédier.

- Restaurer la qualité de vie dans les quartiers de la politique de la ville et leur donner des perspectives de développement, en les raccrochant aux dynamiques des agglomérations dans lesquelles ils se situent :

Identifier le rôle du parc de logement des quartiers en difficulté : le CUCS doit interroger le rôle du parc social et privé des quartiers de la géographie prioritaire dans l'agglomération (PLH, structure et fonctionnement des contingents, localisation de l'offre à bas loyer dans l'agglomération, qualité et adaptation du patrimoine aux attentes des demandeurs) et identifier les besoins propres aux habitants de ces quartiers en terme de mobilité, d'habitat

adapté pour des populations en grande difficulté, de répondre aux besoins des jeunes (décohabitation) des personnes âgées ou handicapées ;

Améliorer et coordonner les politiques d'attribution : le CUCS peut comporter utilement des objectifs partenariaux en matière de politique d'attribution. Il peut être l'occasion d'enclencher une démarche de définition d'une charte locale d'attribution, de remettre à plat le fonctionnement des filières d'attribution, de repérer les mesures qui pourraient permettre une plus grande diversité (adaptations des plafonds de ressources par les préfets ou les délégataires...), d'identifier les besoins d'accompagnement social et de définir, avec les acteurs concernés (communes, département, Caisse d'allocations familiales...), les moyens nécessaires à cet accompagnement, de faciliter la résolution de difficultés liées à la sous ou sur occupation, à des cohabitations conflictuelles, à une meilleure gestion des logements adaptés aux ménages à mobilité réduite...

- Tirer parti des dynamiques de transformations urbaines pour faire levier sur les autres dimensions du projet urbain de cohésion sociale : sociales, éducatives, économiques (développement et emploi), santé, citoyenneté, etc.

- Aider les jeunes à devenir autonome et mobile grâce à l'entrée dans un logement :
Développer les outils d'aide à la décohabitation des jeunes des quartiers

- Développer une offre locative à vocation sociale afin d'améliorer les conditions d'accès et de confort des logements locatifs du parc privé

2) Le Contrat Urbain de Cohésion sociale et la politique de l'emploi, de l'insertion et du développement économique

La politique de la ville de l'agglomération paloise a depuis longtemps développé une action en direction de l'insertion des publics et du développement économique :

- le GIP DSU gère le PLIE depuis sa création et soutient financièrement des actions d'accompagnement individuel et collectives portées par le PLIE
- l'équipe opérationnelle du contrat de ville 2000-2006 a participé à l'élaboration du projet de Pôle Emploi Développement du Hameau

Le renforcement de cet axe, en complémentarité de l'action portée par le Service public de l'emploi, est indispensable pour faire face à la forte surexposition au chômage des habitants des quartiers prioritaires. Cette surexposition est le résultat d'une série de freins, que cumulent souvent les habitants des ZUS. Le faible niveau de qualification des habitants des quartiers en priorités 1 et 2 du CUCS, et en particulier des jeunes, constitue un frein important à l'emploi. Mais la Mission Locale note qu'elle ne touche pas certains publics trop éloignés d'une démarche classique d'insertion professionnelle. En outre, de l'avis de nombreux acteurs, les

phénomènes de discrimination ethnique et territoriale à l'emploi pénalisent les jeunes des quartiers prioritaires dans leur accès à l'emploi.

Le renforcement de cet axe thématique doit aussi se faire dans une optique de développement économique, condition indispensable à une politique de rattrapage des écarts de ces territoires, notamment en termes d'équipements, de services, de commerces de proximité.

Un projet de Maison de l'Emploi devrait voir le jour pendant la période de validité du CUCS. Celui-ci veillera à ce que les orientations choisies prennent en compte les spécificités des habitants des quartiers prioritaires.

Le Contrat Urbain de Cohésion sociale sera un partenaire ressource des « Groupes solidarité emploi » qui doivent être mis en place sur le territoire suivant l'instruction DGEFP – DIV / n°2006/34 du 13 novembre 2006 relative au renforcement des moyens des politiques de l'emploi dans les territoires sensibles.

L'articulation des objectifs poursuivis par le Groupe Solidarité Emploi et le CUCS et de leurs modalités d'intervention sera précisée au cours du premier semestre 2007.

Objectifs du CUCS, en articulation avec les dispositifs de droit commun :

• En matière de développement économique :

- Développer des outils de suivi et de connaissance de la réalité socio-économique des quartiers en priorité 1 & 2 et des besoins des habitants en matière d'accompagnement vers l'emploi.

- Elaborer des actions nouvelles d'aide à la création d'entreprises et de micro-entreprises des habitants des quartiers en priorités 1 & 2

Accompagnement sur la durée des bénéficiaires en difficulté des dispositifs ACCRE et EDEN

• En amont ou en renforcement des dispositifs d'insertion professionnelle :

- Favoriser les actions innovantes d'accompagnement individuel des personnes les plus éloignées de l'emploi, en particulier les jeunes issus des quartiers prioritaires

- Favoriser le développement d'actions destinées à lutter contre les freins à l'emploi dus à une mauvaise maîtrise de la langue française

- Renforcer l'accompagnement social et professionnel des personnes les plus en difficulté de l'agglomération :

Sortants de prison, détenus, gens du voyage, jeunes en errance...

Actions de lutte contre l'illettrisme

- Développer la connaissance des phénomènes discriminatoires et mettre en place des actions de sensibilisation en direction des entreprises du bassin d'emploi et des acteurs sociaux

Réalisation d'un diagnostic partagé et mise en place d'un plan d'actions.

3) Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale et la politique éducative

Le soutien à l'action éducative, sociale et socio-culturelle est au cœur des procédures de développement social promue par la politique de la ville, et représente le domaine privilégié d'intervention de la politique de la ville pauoise. **La promotion de la réussite scolaire, mais aussi de l'accès à la culture, aux loisirs, aux sports est mobilisée comme un levier essentiel de promotion sociale des habitants des quartiers prioritaires et comme un outil privilégié dans la recherche de l'égalité des chances et de la réduction des inégalités sociales.**

L'action du CUCS intervient là en soutien à de nombreux dispositifs dédiés à la réussite éducative et à l'accompagnement des enfants et des familles : Zone d'éducation prioritaire, Dispositif Ambition Réussite autour du collège Jean Monnet de Pau et des écoles primaires de son secteur, Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS), le Réseau d'Appui Parents... Sans oublier l'action éducative essentielle portée par les équipements socio-culturels présents dans les quartiers, centres sociaux et MJC, ainsi que de nombreuses associations.

L'équipe du CUCS est également chargée de la mise en place et du suivi du Programme de Réussite éducative.

Objectifs du CUCS, en articulation avec les dispositifs de droit commun :

Mise en place et suivi du Programme de Réussite éducative

1. Territoire concerné par le projet de réussite éducative

ZUS / Saragosse Dufau Tourasse (1 collège en ambition réussite éducative)

ZUS – ZRU : Berlioz / Ousse des Bois – Quartier du Hameau (site ANRU) – 1 école en ZEP

Quartier prioritaire : Centre Ville de Pau

Le pré- diagnostic réalisé dans le cadre du programme de réussite éducative a permis de pointer un certain nombre de problématiques.

1. Les points forts :

- Une offre sportive, culturelle et de loisirs très importante sur la ville de Pau
- Une volonté des acteurs locaux d'adapter ce nouveau dispositif en ayant le souci de ne pas fragiliser l'existant
- Des acteurs de terrain fortement mobilisés sur ces trois territoires (groupes de travail constitués à partir des diagnostics)

2. les points à améliorer :

- un cloisonnement institutionnel qui freine la mise en place d'une véritable continuité éducative
- une multiplicité de dispositifs et d'actions qui rend peu lisible l'action publique
- un déficit de communication entre acteurs et la nécessité de développer un travail en réseau
- la nécessité de renforcer un certain nombre d'actions (accompagnement à la scolarité, à la parentalité, actions de médiation entre les enfants, les adolescents et les familles, ...)

2. Priorités qui se dégagent du diagnostic partagé

1. Renforcer les interventions auprès des publics les plus en difficulté en apportant des réponses individualisées ou collectives, en priorisant la construction de coopération entre les différentes institutions ou partenaires associatifs, dans le respect des compétences de chacun et selon un principe de subsidiarité.
2. Améliorer le repérage des enfants dès le début de la scolarité afin de prévenir les ruptures ou les difficultés qui peuvent intervenir dans leurs parcours éducatif ou de vie.
3. Renforcer l'accompagnement à la scolarité et mettre en place des actions de soutien scolaire en particulier pour les enfants en échec scolaire
4. Resserrer les liens de l'école avec les parents afin de leur redonner confiance en l'école
5. Aider les parents dans leur rôle éducatif en développant des actions autour de la parentalité
6. Faciliter l'accès des enfants et des jeunes en difficulté à l'offre et aux ressources éducatives et de loisirs

3. Objectifs prioritaires du projet

1. Mettre en place les équipes pluridisciplinaires de réussite éducative (une dans le primaire, une dans le secondaire)
2. Mettre en œuvre des parcours éducatifs individualisés en renforçant les interventions auprès des enfants et des jeunes concernés pendant et hors temps scolaire
3. Mettre en synergie et fédérer les compétences – Rechercher une continuité des actions des écoles et du collège Jean Monnet dans le cadre du réseau ambition réussite (que se soit en temps scolaire ou post scolaire) envers les élèves et les familles.
4. Mobiliser les partenaires publics et associatifs concernés par la réussite éducative en conjuguant les prises en charges individuelles relevant de l'action sociale, médicale et éducative et les actions collectives.
5. Développer ou mettre en place des actions nouvelles et complémentaires aux dispositifs existants :
 - Actions de soutien scolaire, d'accompagnement à la scolarité en renforçant la relation entre l'école et l'association et la coordination avec les actions CLAS
 - Actions de médiation entre l'école et la famille avec la mise en place de « médiateurs » socioculturels formés et encadrés (attentes réciproques des familles et des institutions / à l'école/ à l'éducation

- Actions éducatives préventives d'accompagnement et de soutien auprès des parents et de leurs enfants en lien avec le comité d'animation départemental à la parentalité (CADEP)

4. Public identifié

Dans un premier temps :

Enfants :

Selon critères : nombre d'échecs constatés, en équipe éducative (absence de solutions ou blocages)

- 2-6 ans : 18 filles et 30 garçons (sur 1078)
- 6-11 ans : 28 filles et 58 garçons (sur 1418)

Adolescents (11-16 ans) : une cinquantaine

Familles : les parents concernés par le premier repérage

Dans un second temps :

Enfants et adolescents dont le parcours scolaire ou l'épanouissement personnel semble fragile

- Participer à l'amélioration de la réussite scolaire des enfants des quartiers en priorités 1, 2 et 3

S'assurer de la couverture des besoins en matière d'accompagnement scolaire des quartiers en priorités 1 & 2 & 3 et soutenir la professionnalisation des intervenants

Clarifier le cadre des dispositifs d'accompagnement à la scolarité, en partenariat avec l'ensemble des acteurs, pour une meilleure compréhension et une meilleure information aux familles.

Promouvoir une meilleure observation des parcours scolaires (jusqu'au bac) des enfants des zones en priorité 1 & 2 & 3

- Améliorer l'attractivité des actions de soutien parental, pour permettre aux parents les plus en difficulté d'en bénéficier en lien avec réseau appui parent et le CADED

Soutien aux initiatives des professionnels dans leurs tentatives de faire évoluer leurs pratiques professionnelles afin de mieux répondre aux besoins.

- Améliorer la prise en charge éducative, par le biais d'actions sportives, culturelles, de loisirs, des enfants, pré-adolescents et adolescents

Soutenir les projets de qualification des intervenants sociaux et animateurs, les projets culturels et sportifs innovants

- Développer la mise en place de projets culturels et sportifs impliquant les habitants des quartiers en Zone urbaine sensible

Permettre l'accès de tous à la culture, en réfléchissant à une politique tarifaire adaptée, en mobilisant les équipements culturels de l'agglomération pour monter des projets en lien avec les quartiers en ZUS

Promouvoir le développement de projets inter quartiers, dans un objectif de mixité sociale

- Mettre en oeuvre des actions destinées à promouvoir l'intégration de populations étrangères :

Actions spécifiques notamment en direction des femmes étrangères et des jeunes filles d'origine étrangère

- Poursuivre et consolider le dispositif de médiation scolaire en direction des gens du voyage

4) Le Contrat Urbain de Cohésion sociale et la politique de prévention de la délinquance et de tranquillité publique

La politique de prévention et de tranquillité publique est portée par le Contrat Local de Sécurité (CLS), qui doit être réactualisé afin de prendre en compte les orientations de la circulaire du 4 décembre 2006 relative à la politique de prévention de la délinquance, à la préparation des contrats locaux de sécurité de nouvelle génération.

Le CLS « ancienne génération » a porté la thématique « prévention et sécurité publique » du contrat de ville, avec un triple objectif : lutte contre la délinquance, la récidive, et le sentiment d'insécurité. A l'exception des Correspondants de nuit, ces actions ne sont pas territorialisées à l'échelle des quartiers prioritaires.

Le CLS est un contrat qui engage toute l'agglomération et ne se limite pas à la géographie prioritaire. **Les orientations déclinées dans ce document relèvent de la prévention, de la prise en charge des victimes et l'accès au droit, de la sécurisation des biens et des personnes et de la mise en place de formations à destination des acteurs de prévention.**

Dans ce cadre, le CUCS veillera à ce que soient prises en compte les spécificités des quartiers prioritaires et de leurs habitants, en particulier le sentiment d'insécurité exprimé par les habitants.

Objectifs du CUCS, en articulation avec les dispositifs de droit commun :

- Lutter contre le sentiment d'insécurité exprimé par les habitants

Développement d'actions de médiation, de présence dans les quartiers

- Promouvoir la déclinaison territoriale d'actions portées par le CLS

Permanence d'accès aux droits, aide aux victimes Conseil Départemental d'Accès au Droit

- Soutenir la professionnalisation des intervenants sociaux en matière de prévention et leur recherche de méthodes innovantes de prise en charge des jeunes de plus de 15 ans
- Soutenir les actions de prévention des conduites à risque (toxicomanie) dans les zones 1 & 2 & 3 du CUCS
- Soutenir les actions d'aide aux victimes

5) Le Contrat Urbain de Cohésion sociale et l'accès à la santé

Les bilans de l'Observatoire national des ZUS mettent en évidence des difficultés spécifiques des habitants des Zones Urbaines sensibles en matière de prévention et d'accès aux soins. Près du tiers des résidents en ZUS se déclarent en mauvaise santé contre un quart des personnes qui ne vivent pas en ZUS. À âge, sexe, niveau d'étude ou catégorie sociale égale, les habitants des ZUS se perçoivent en moins bonne santé que le reste de la population. Mais la prise en charge locale des problématiques de santé publique reste peu importante, et leur connaissance encore insuffisante.

La loi du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique inscrit la volonté de l'Etat de développer une approche préventive dans tous les domaines ayant un impact sur la santé : *« La politique de santé publique concerne les aspects populationnels de l'état de santé. Elle traite des déterminants dans l'environnement physique, social, économique et culturel qui contribuent à créer des conditions favorables pour améliorer l'état de santé, pour prévenir la survenue ou l'aggravation des maladies, pour réduire leurs conséquences sur les capacités fonctionnelles, l'activité et la qualité de vie des personnes touchées par la maladie. Elle incite les individus à faire eux-mêmes des efforts pour maîtriser et améliorer leur propre santé. L'approche populationnelle concerne aussi les caractéristiques des structures et de l'organisation qui facilitent l'accès aux services rendus par les professionnels de santé et qui conditionnent leur efficacité. »*¹²

Dans le cadre de l'élaboration nationale des CUCS, il a été décidé de généraliser la démarche des Ateliers santé Ville (ASV), démarche de programmation expérimentée depuis 2000¹³ par la politique de la ville. **Les principes et les modalités d'une politique locale de santé publique sont définis par la circulaire interministérielle du 4 septembre 2006 relative à l'élaboration et à la mise en œuvre des projets de santé dans les territoires de proximité et au développement des ateliers santé ville (...).**

L'ASV doit être le cadre opérationnel d'une démarche territoriale pour le développement des projets de santé publique, contractualisé entre l'Etat et le maire. Il a la charge, entre autres, de décliner les programmes régionaux d'accès à la prévention et aux soins (PRAPS)

¹² Rapport d'objectifs de santé publique, annexe de la loi du 09 août 2004 relative à la politique de santé publique.

¹³ Mis en place par une décision du Conseil Interministériel des Villes du 14 décembre 1999

dans le cadre des Plans régionaux de santé publique (PRSP).¹⁴ Le niveau de programmation d'un ASV peut se faire à l'échelle de proximité qui apparaît la plus pertinente : commune, intercommunalité, quartiers prioritaires d'une agglomération.

L'ASV consiste en une démarche de diagnostic participatif permettant d'identifier au niveau local ou infra local les besoins spécifiques des populations en situation de vulnérabilité. Dans ses objectifs opérationnels, l'Atelier a pour mission de coordonner l'action des différents acteurs de santé publique, de rendre effectif l'accès aux services sanitaires et sociaux de droit commun et de favoriser la participation active de la population à toutes les phases du programme.¹⁵

- Une problématique encore peu explorée par la politique de la ville à Pau

La question de la santé des habitants des quartiers prioritaires n'a pas été traitée de manière spécifique et coordonnée par la politique de la ville, même si des actions en matière de prévention sanitaire ont été soutenues par le contrat de ville, en particulier la mise en place puis le suivi d'un « réseau santé jeunes », composé de professionnels d'action sociale et sanitaire. Des problématiques de diabète et de surpoids ayant été repérés dans le quartier du Hameau, des actions de prévention autour de la nutrition ont été soutenues par le dernier contrat de ville.

En outre les deux diagnostics réalisés sur le centre ville de Pau et le quartier Dufau Tourasse ont mis en évidence des problématiques de santé publique et des défaillances dans le réseau de prise en charge sanitaire et sociale.

Ces problématiques, en l'absence d'indicateurs de santé, n'ont pu faire l'objet d'un traitement territorialisé mais reposent sur des entretiens qualitatifs réalisés par des assistantes sociales du Conseil Général et des travaux du groupe de travail sur la santé.

Bien que l'accès aux droits soit simplifié et qu'il y ait une offre diversifiée de services de soins, un nombre important de personnes (enfants et adultes) présente des difficultés dans la démarche de soins, dans le suivi d'un traitement

Les problématiques des enfants de 0 à 14 ans

Il est constaté :

- une augmentation de suivis de pathologie lourde favorisée, semble-t-il par le dépistage précoce des retards de développement, des évolutions dysharmoniques au cours des consultations de nourrissons et examen en 1^{ère} année de maternelle ;
- une augmentation des troubles relationnels consécutifs aux difficultés intra familiales ;

et des limites :

¹⁴ Le programme santé des CUCS, in Fiches thématiques des Contrats urbains de Cohésion sociale, DIV, décembre 2006.

¹⁵ Les Ateliers Santé Ville. Territoires, santé publique et politiques de santé au niveau local, DIV, 2003

Une coordination insuffisante des différents intervenants auprès de ces familles au risque d'une incohérence de l'accompagnement ;

Un besoin de relais auprès des parents :

- le soin à l'enfant seul ne suffit pas ; un soutien à la fonction parentale par des entretiens familiaux systémiques ou une orientation vers une thérapie familiale ne peut aboutir du fait de l'insuffisance de l'offre ;
- l'absence d'assistants familiaux relais spécialisés ne permet pas la possibilité d'une « parentalité à temps partiel » ;

Les mineurs de 13 à 18 ans

Il est constaté

- que les mineurs consultent de plus en plus tôt,
- que 50 % des mineurs sont issus de familles précarisées, monoparentales ou recomposées et 50 % de familles « traditionnelles » sans difficultés matérielles ;
- beaucoup de jeunes consultants sont en internat scolaire ;

Parmi les motifs de consultation :

- importance du symptôme relativement récent de « phobie scolaire » : peur de l'échec scolaire lié à la crainte de décevoir un parent, à la difficulté de trouver une place dans la famille, à la confrontation au groupe d'élèves, aux relations avec l'enseignant ? (augmentation des cours par correspondance) ; ce symptôme se traduit aussi par un fort taux de déscolarisation ;
- la dépression ;
- l'automutilation, la scarification ;
- les tentatives de suicides ;
- conduites addictives ;

En 2004 :

Concernant les 18 ans et plus

- « Médecins du monde » constate une évolution du public accueilli : alors qu'ils recevaient principalement un public en cours de régularisation, de plus en plus de personnes percevant un minima social ou un « petit salaire » consultent ce qui correspond à une augmentation de 20%.

Le public se répartit ainsi :

- 64 % sont des hommes,

35 % des femmes,

21 % concernent les 16 – 21 ans

41% sont SDF

26 % occupent un logement précaire ;

Un lien est fait entre les problèmes de santé et la « qualité » des logements ;

Les motifs de consultation :

- 28 % problème psychiatrique
- 13 % dermatologique
- 10 % pneumologique
- 14% ORL

Le service des urgences :

49 % des personnes reçues au service des urgences relèvent de la Permanence d'accès aux soins de santé ;

Il est constaté :

- l'absence de médecin traitant,
- des problèmes d'hygiène,
- une augmentation d'une souffrance psychique des adultes entre 35 et 45 ans ;
- des problèmes de santé liés à des maladies antérieures mal soignées ;
- des problèmes liés aux conduites addictives, notamment la dépendance alcoolique ;

Le public est constitué pour :

- 53 % de personnes isolées
- 55 % de personnes âgées
- 16 % sont accueillis pour une problématique liée au logement ;
- beaucoup de pathologie « somatique » pas soignée ou très mal (constats de l'infirmière, des assistantes sociales spécialisées RMI, équipe « point d'eau », équipe mobile) ;

Problématique de la santé mentale :

La difficulté de l'accompagnement de ces personnes est liée au fait que cette souffrance est exprimée dans des lieux multiples et divers à des professionnels non spécialisés dans cette écoute.

Une réponse adaptée à la souffrance exprimée nécessite un décodage des problématiques que seul un travail partenarial avec les services de psychiatrie permettrait.

Il ne s'agit pas de « psychiatriser » les problématiques sociales en rapport avec les situations précaires mais d'identifier la pathologie « psychosociale » pour une réponse adaptée aux besoins des usagers, pour leur proposer une adresse à leur écoute. Ce partenariat est indispensable pour « soutenir » les travailleurs sociaux qui sont en première ligne.

L'accès aux soins :

- comment « inscrire » une prise en charge pour ces personnes qui viennent dans un lieu « social » chercher une écoute, une adresse pour leur souffrance ainsi qu'un repère ?

L'absence de relais et méconnaissance des missions des partenaires, d'un cloisonnement entre le social et le médical

- constat d'un manque de relais à la sortie de l'hôpital général et psychiatrique pour ces personnes vulnérables ;
- constat de ce fait d'une discontinuité des soins, de ruptures et l'impossibilité de mettre en place un accompagnement (équipe UDAF, SIFA) ;
- constat que le public à la « marge » du médical et du social est renvoyé d'un service à un autre sans qu'il y ait une vision globale de leur problématique ;

Objectifs du CUCS, en articulation avec les dispositifs de droit commun :

- Créer une démarche d'atelier santé ville pour répondre aux besoins des populations issues des quartiers en réalisant des diagnostics plus approfondis

- Identifier des problématiques de prévention sanitaire en direction des jeunes des quartiers prioritaires avec l'appui notamment du Réseau santé jeunes
- Coordonner les professionnels de santé et de l'action sociale, afin d'améliorer l'orientation et la prise en charge des personnes en rupture et en souffrance psychique
- Aider à la mise en place d'une équipe mobile de psychiatrie pour répondre aux besoins des publics précarisés

6) Dynamique des habitants et développement des quartiers, une thématique prioritaire du Contrat Urbain de Cohésion Sociale

Face à la montée des processus d'exclusion sociale sur fond d'individualisme contemporain, l'objectif de cohésion sociale nécessite de revenir sans cesse sur les conditions d'un « vivre ensemble » qui semble toujours plus fragile. Les diagnostics des quartiers prioritaires paalois évoquent ainsi les processus d'isolement et de repli de certaines catégories de populations, les difficultés de participation, le sentiment de solitude exprimé par les personnes âgées des quartiers, la montée de l'intolérance, les craintes des plus âgés vis-à-vis des jeunes, etc.

La reconquête du lien social est un objectif essentiel de la politique de développement social, qui s'appuie sur les moyens de la démocratie participative. La politique de développement social doit se comprendre comme un processus de mobilisation des potentialités locales, au profit du développement du territoire, de l'amélioration du cadre de vie des habitants, de la solidarité. Elle permet de renforcer la sentiment d'appartenance à une communauté de vie, à des échelles différentes, celles du quartier, de la ville, de l'agglomération.

A Pau, la politique de la ville a cherché continûment à renforcer la dimension de participation des habitants. En matière de crédits de fonctionnement, l'axe « participation des habitants » du contrat de ville correspondait principalement à trois grandes actions : les points d'appui aux associations ainsi que les deux fonds d'aide dédiés aux actions des associations et collectifs d'habitants. Mais la démarche engagée va très au-delà et se déploie dans un véritable objectif de développement social.

L'Atelier participatif du quartier du Hameau, ouvert en février 2006, ainsi que le groupe coopératif de professionnels et d'habitants mobilisés dans le quartier du Hameau, s'inscrivent dans la lignée du travail réalisé par un bureau d'études en 2002/2003 sur commande du contrat de ville. La mission de ce bureau d'études était de contribuer à susciter une dynamique impliquant les habitants et associations, en particulier au travers de la production d'un « diagnostic coopératif de quartier » (terminé fin 2003).

Citons également, parmi les principales actions, la réalisation en 2003 d'une étude évaluative destinée à mesurer les pratiques en matière de participation à l'Institut du Travail Social de Pau, la structuration d'un réseau des points d'appui aux associations (charte signée en novembre

2005, fabrication d'un certain nombre d'outils d'aide et de communication sous coordination du GIP), la création d'un Fonds de Participation des Habitants expérimental sur le quartier Saragosse/Dufau-Tourasse en 2005, géré par un comité de gestion composé de représentants d'habitants et d'associations d'habitants.

- **La promotion de la citoyenneté**, composante à part entière du **lien social** s'accompagne notamment par la mise en œuvre d'actions dans les domaines de la culture, du sport et des loisirs.

Le développement culturel doit être au service des enjeux sociaux de ces quartiers et favoriser l'accessibilité à la vie culturelle locale. Le soutien aux associations et aux équipements de proximité dans leur démarche de création et de diffusion de l'action culturelle est essentiel pour promouvoir l'accès à la culture pour les habitants de ces quartiers.

Enfin, la valorisation de l'expression artistique des habitants est un élément important d'intégration de ces populations dans la vie locale.

Le développement de la pratique sportive (largement encouragée dans le précédent contrat de ville) permet de lutter efficacement contre les phénomènes d'exclusion et de violence.

En outre, les fonctions éducatives et de solidarité que l'on retrouve dans la pratique d'un sport participent à l'épanouissement personnel et au bien vivre ensemble.

Pour mener à bien ces objectifs, les associations sportives contribuent à développer de nombreuses activités de proximité qui répondent à la demande des jeunes tout en favorisant les échanges inter quartiers.

Le développement de l'offre de loisirs doit répondre à une exigence d'ouverture sur la ville ou sur l'agglomération en proposant des activités visant à diversifier les actions et à permettre l'accès du plus grand nombre aux loisirs dans une perspective de mixité sociale.

Le Contrat Urbain de Cohésion sociale sera l'occasion de prolonger et renforcer les orientations et les actions déjà mises en œuvre pendant le contrat de ville.

Objectifs du CUCS, en articulation avec les dispositifs de droit commun :

- Promouvoir des lieux d'expression et de participation des habitants des quartiers prioritaires

Atelier participatif, groupe coopératif

Soutien méthodologique aux équipements socioculturels

- Développer les outils de participation et de soutien aux initiatives des habitants

Faire connaître plus largement le Fonds d'aide aux projets

Impulser des mises en œuvre locales du Fonds de participation des habitants

- Favoriser la structuration de réseaux de professionnels

Soutenir le réseau des points d'appui aux associations

- Favoriser la mise en œuvre d'actions dans le domaine culturel, sportif et des loisirs

7) L'intégration des populations immigrées et la lutte contre les discriminations

Favoriser l'intégration des populations immigrées

La circulaire du 24 mai sur les CUCS réaffirme la volonté du gouvernement d'inscrire cet objectif dans les 5 champs thématiques prioritaires de l'Etat.

Lutter contre les discriminations

Il va s'agir de favoriser l'égal accès aux services publics et aux différents dispositifs d'insertion sociale et professionnelle, mais aussi d'actions de sensibilisation, d'information, de formation de nature à prévenir et lutter contre les processus discriminatoires. L'impulsion de nouvelles actions dans le cadre du CUCS devrait être également l'occasion de "relancer" la COPEC.

Objectifs du CUCS, en articulation avec les dispositifs de droit commun :

En matière d'intégration des populations immigrées,

- les ateliers de savoirs sociolinguistiques de proximité, principalement en direction des femmes,
- les actions d'information pour l'accès au droit (scolarité, logement, emploi, santé),
- les actions favorisant l'accès aux droits personnels et l'émancipation des femmes des quartiers,
- les actions d'accompagnement à la scolarité,
- les actions concernant les questions de santé des travailleurs immigrés âgés dans les quartiers,
- les actions favorisant l'implication des personnes étrangères, immigrées ou issues de l'immigration dans la vie publique et la vie du quartier (représentation d'habitants, participation aux instances de parents d'élèves, associations familiales et de locataires,.....),
- les actions socioculturelles,
- les actions sportives et de loisirs.

En matière de lutte contre les discriminations,

- les actions d'information et d'orientation des personnes s'estimant victimes de discriminations,
- les actions favorisant l'égal accès aux droits sociaux, aux institutions culturelles, sportives, de loisirs,
- les actions d'information et d'orientation des jeunes sur les métiers de la fonction publique, l'accès aux stages,.....,
- les actions favorisant les parcours résidentiels dans le cadre des projets de rénovation urbaine,

- les actions sur la mémoire des quartiers et des immigrations pour changer les représentations,
- les actions inscrites dans les plans territoriaux de lutte contre les discriminations sur le marché du travail ou/et de lutte contre les discriminations au logement.

PRESENTATION DU QUARTIER DU HAMEAU

1) Le Hameau, une réunion de quartiers

Le quartier du Hameau, tel qu'il est défini dans le Contrat Urbain de Cohésion Sociale, comprend la Zone de Redynamisation Urbaine d'Ousse des Bois et la Zone urbaine sensible Berlioz – Labriart. En 1999, la ZRU de Ousse des Bois comprenait 6.239 habitants et la ZUS de Berlioz 3435 au RGP 99, soit un peu moins de 10.000 habitants pour ces deux territoires.

Le nombre d'habitants a diminué fortement ces dernières années au sein de la cité d'Ousse des Bois : la cité, qui accueillait un peu plus de 3.500 habitants en 1999, n'en accueille plus qu'environ 1.900 en 2005 (données du bailleur) pour 651 ménages, du fait des démolitions déjà réalisées et d'un phénomène de vacance organisé par le bailleur en vue des futures démolitions. De petits programmes immobiliers ont vu le jour ces dernières années autour de la cité, sans qu'il soit à ce jour possible de chiffrer avec précision le nombre d'habitants de la zone.

Les deux entités urbaines Ousse des Bois et Berlioz sont très différentes dans leur configuration comme dans leur histoire. Alors que la cité d'Ousse des Bois présente tous les indicateurs de fragilité urbaine et sociale d'un grand ensemble dégradé, la ZUS Berlioz présente un profil socio-urbain plus proche de celui de la commune de Pau et du reste de l'agglomération. L'urbanisme y est plus diversifié, avec des cités d'habitat social et des sous-quartiers de promotion privée, et les indicateurs socio-économiques sont proches de la moyenne communale. A Ousse des Bois, 65% des logements étaient des logements sociaux en 1999.

2) La cité d'Ousse des Bois, un quartier durablement en difficulté

La politique de la ville est présente depuis le milieu des années 80 dans le quartier, avant tout par le traitement du grand ensemble HLM Ousse des Bois, connu comme le quartier difficile de Pau, en particulier du fait des violences urbaines qui émaillent régulièrement son histoire. Elle est depuis 20 ans le lieu d'intervention prioritaire de la politique de la ville, sans pourtant que se soit vraiment atténué le phénomène d'exclusion et de stigmatisation dont elle souffre.

Ousse des Bois a une configuration très particulière au sein de l'agglomération paloise. Nous nous référons, pour ces indicateurs, à ceux du recensement de 1999 sur le périmètre de la ZRU, faute de données plus récentes, mais malgré les évolutions démographiques du quartier, les quelques éléments fournis par le bailleur montrent que les traits socio-démographiques structurants du secteur n'ont pas connu encore une modification très profonde.

Avant tout, la ZRU Ousse des Bois est un lieu de concentration de familles étrangères et immigrées, avec 26,4% d'étrangers en 1999 contre 7% dans la commune de Pau et 4,9% dans

l'unité urbaine. Depuis près de 30 ans, la cité est un territoire d'accueil de populations étrangères, essentiellement d'origine marocaine. C'est aussi un quartier jeune, avec 31,2% de moins de 20 ans contre 19,6% dans la commune. Les familles nombreuses y sont sur-représentées, avec 8,1% des ménages ayant plus de 6 personnes, ainsi que les familles monoparentales, qui représentaient 15,4% des ménages en 1999 (contre 9% dans la commune).

**Les grands indicateurs socio-économiques
ZONE 1 du CUCS de Pau**

	ZRU Ousse des Bois	ZUS Berlioz	Ville de Pau
Population totale (RGP 99)	6.239	3.435	78.800
Données CAF au 31/12/05			
% familles monoparentales parmi les allocataires	15%	21%	13%
% d'allocataires à bas revenus ¹⁶	47%	27%	28%
% d'allocataires bénéficiaires du RMI	24%	12%	13%
% allocataires dépendants à 100% des prestations CAF	32%	17%	20%
Revenus fiscaux des ménages (source DGI)			
% de ménages imposés en 2002	38,8%	49,4%	55,6%
Médiane des revenus mensuels par unité de consommation (en €)	691,3€	1029,3€	1226,4€
Données ANPE 31/12/04			
Nb demandeurs d'emploi cat 1	423	184	4 162
% DE < 25 ans	16.8%	17.6 %	14.5 %
% DE de nationalité étrangère	34.5 %	14.1 %	11.5 %
% chômeurs longue durée	37.1 %	40.2 %	34.3 %

Données issues de l'enquête « diagnostic de quartier sur les ZUS de Pau », INSEE, Aquitaine, 2005

Le tableau ci-dessus montre un phénomène important de précarité économique au sein de la ZRU Ousse des Bois, qui concentre la proportion la plus importante d'allocataires à bas revenus de la CAF, de bénéficiaires du RMI, de ménages non imposés, etc., de la commune.

Les données sur la structure des revenus montrent un écart important entre la ville et Ousse des Bois : 50% des ménages du quartier déclarent un revenu mensuel par unité de consommation inférieur à 691 euros, alors que le revenu médian déclaré est de 1226 euros dans la ville. Les revenus des habitants de Berlioz se situent de manière intermédiaire.

Un quart des allocataires de la CAF n'ont d'autres ressources que les prestations versées.

Les données de l'emploi : une surexposition au chômage des habitants du Hameau, des jeunes encore très faiblement qualifiés

¹⁶ La valeur du seuil de bas revenus en 2004 est de 735 euros.

Face à l'emploi, l'appréciation est plus difficile, car le seul taux de chômage disponible date de 1999 : il était alors de 31% à Ousse des Bois pour 17% à Pau. En janvier 2003, l'ANPE indiquait qu'un actif de la cité sur 4 était au chômage¹⁷. Le nombre de chômeurs a clairement diminué en 6 ans, mais la précarité économique semble avoir plutôt augmenté et le niveau de chômage longue durée a tendance à stagner. A ceci s'ajoute un faible niveau de qualification de la population dont le taux de non diplômés est le double de celui de la commune : 30,8% contre 15,4%.

En quittant le seul territoire d'Ousse des Bois, les chiffres de l'ANPE confirment par ailleurs une surexposition au chômage des habitants du Hameau : 20% des demandeurs d'emploi de Pau résident sur le quartier du Hameau, alors que le quartier accueille 13% de la population paloise.

Demandeurs d'emploi (DE) du quartier du Hameau au 31/12/05

	Le Hameau	Pau	CDA
% de DE bénéficiaires du RMI	33%	31%	27%
% de DE depuis plus d'un an	37%	35%	35%
% DE < 25 ans	18%	19%	19%
% DE > 50 ans	12%	12%	12%
% DE niveaux VI et V ¹⁸	60%	52%	52%

Données ANPE au 31/12/05

Le tableau ci-dessus montre une plus forte précarité des demandeurs d'emploi du quartier du Hameau face au reste de la commune, et confirme le différentiel en niveau de qualification.

- Le chômage des jeunes

En 2006, la Mission Locale a accompagné **302 jeunes habitant le quartier du Hameau. La moitié d'entre eux (151) habite Ousse des Bois, 13% (39) le quartier Berlioz. La Mission Locale note chez eux une surreprésentation des niveaux de qualification inférieurs au niveau V¹⁹. En outre, 57,75% des nouveaux reçus en 2006 ne possèdent pas les 8 savoirs de base¹⁹ utilisés comme référence.**

Les jeunes du Hameau rencontrent également des difficultés plus grandes d'accès à l'emploi : 16% contre 29% pour le reste des jeunes suivis à la Mission Locale. Leur comportement rend aussi difficile le parcours d'insertion : malgré de nombreuses relances,

¹⁷ Source : projet ANRU

¹⁸ Le niveau VI correspond aux personnes sans aucune qualification, le niveau V aux personnes ayant un niveau CAP/ BEP/ BEPC.

¹⁹ Lire, écrire, comprendre, se repérer dans l'espace, se repérer dans le temps, compter, s'exprimer, raisonner

beaucoup de jeunes positionnés sur les actions de formation/insertion sont absents aux convocations.

3) Des projets structurants mis en place : Projet de rénovation urbaine et sociale du Hameau (convention ANRU), Pôle Emploi Développement

- Un projet de rénovation urbaine en cours de réalisation

Depuis 1998, la ville de Pau s'est engagé dans un projet urbain et social sur le territoire du Hameau, afin de procurer aux habitants un cadre de vie comparable à celui des autres quartiers de la commune. La réalisation d'un diagnostic partagé avec les habitants, a permis de décliner une convention territoriale du Hameau, labellisée Opération de Rénovation Urbaine (ORU) en 2001. Cette première tranche d'intervention sur le quartier a permis de construire près de 100 logements dans de petites résidences à proximité de la cité d'Ousse des Bois, et 175 logements ont été détruits. D'importantes opérations de traitement du bâti existant ont également été réalisées, avec 745 logements réhabilités et 831 logements qui ont bénéficié de travaux de résidentialisation.

Le projet de rénovation urbaine 2004-2009 donne un coup d'accélérateur important à l'évolution programmée du quartier. Il ne s'agit plus seulement de réaliser des opérations ici et là, mais de repenser complètement le projet social et urbain du territoire. « *Le projet social passe au premier plan* », ainsi que le souligne la synthèse de la convention passée avec l'ANRU en février 2006 : la restructuration du bâti, l'aménagement du territoire sont organisés autour des enjeux de réintégration et de promotion sociale du territoire et de ses habitants.

Une partie du projet urbain est consacrée à la diversification de l'habitat, à l'amélioration du niveau de services en matière de gestion de proximité, à la création ou au réaménagement d'équipements socio-culturels, sportifs (city stade, maison des associations, médiathèque...). Un autre volet du projet a vocation à rendre attractif le quartier aussi à ceux qui n'y habitent pas en introduisant des projets à l'échelle de l'agglomération...

Concrètement, le projet ANRU se donne quatre objectifs majeurs :

- développer une mixité de l'habitat sur le quartier, de manière à réintégrer le Hameau dans les parcours résidentiel de l'agglomération. Pour cela, est prévue la démolition de 200 logements, qui doit permettre de transformer la forme urbaine du grand ensemble. 417 logements seront construits, avec une mixité de produits immobiliers. Les immeubles restants feront l'objet d'une réhabilitation importante (requalification, résidentialisation...).
- favoriser la promotion sociale de ses habitants par une action forte en matière de coopération des acteurs économiques (création d'un Pôle Emploi et Développement), par la réalisation puis la mise en œuvre d'un projet éducatif concerté permettant d'assurer une continuité éducative entre les différents lieux d'éducation, de culture et de loisirs (création d'une Maison des associations, d'un pôle sportif, d'une unité multi-accueil petite enfance, agrandissement de la Médiathèque...).

- dessiner le quartier à l'image de la ville. Pour réintroduire de la diversité et de la qualité architecturale et paysagère, des principes d'action sont décidés : aménager un parc urbain au cœur du quartier, améliorer le raccordement au reste de la ville par la création d'une centralité et d'un réseau de transport en site propre, diversifier les statuts d'occupation en offrant des possibilités d'acquisition sociale aux locataires actuels.
- conforter ces richesses pour venir à bout des images négatives du quartier. Cela se fera par la création de pôles d'attractivité : un marché hebdomadaire, la Maison de la Montagne, le « Parc des Jardins du Hameau » qui sera construit autour de 4 thèmes (jardins pédagogiques, jardins familiaux d'insertion, jardin sauvage, jardin de production).

Une convention a été signée en février 2006 avec l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU), validant le projet définitif du quartier du Hameau.

- Un Pôle Emploi Développement pour réduire les inégalités face à l'emploi

Tous les indicateurs existants confirment la très forte exposition des habitants du Hameau au chômage, mais aussi le cumul de difficultés (très faible qualification, éloignement du marché de l'emploi, discrimination à l'embauche...) auxquels ils ont à faire face, qui met en échec les dispositifs de droit commun.

Ce constat a conduit la ville de Pau et ses partenaires (Communauté d'agglomération de Pau, Conseil général, Conseil régional, services de l'Etat, ANPE, Mission Locale, associations, entreprises...) à s'accorder pour créer sur ce territoire un Pôle Emploi Développement, qui a pour double objectif la lutte contre le chômage et la promotion de l'emploi, en s'appuyant sur la mutualisation des ressources et des moyens de chaque partenaire. La coordinatrice et la chargée d'accueil font partie du personnel du GIP-DSU. Trois accompagnateurs sont mis à disposition par l'ANPE, la Mission Locale et le Conseil général, pour l'équivalent de 2 ETP mi-2006, et une médiatrice emploi de l'association Vivre Ma Ville complète l'équipe.

Le Pôle, ouvert en février 2005, offre un accompagnement renforcé aux chômeurs les plus en difficulté, en partenariat avec le Plan Local d'Insertion par l'Economique (PLIE), et œuvre à la redynamisation du tissu économique.

Concrètement, les orientations du Pôle en 2006 se déclinent ainsi :

- mise à disposition d'une plate-forme de services aux demandeurs d'emploi : accompagnement individualisé dans le cadre du PLIE, projets de formation, mise en contact avec les entreprises, proposition d'offres d'emploi, ordinateurs en libre service. Près de 300 personnes ont bénéficié de l'accompagnement individualisé dont 55% de femmes et 67% de jeunes de moins de 26 ans. Chaque mois en moyenne, le PEDH permet la signature de 10CDD, 2CDI et 5 parcours de formation qualifiante.
- élaboration d'une stratégie de développement économique : aide à la création d'entreprise, étude sur le tissu économique local (étude de faisabilité sur le futur marché du Hameau,

étude en collaboration avec la Chambre de Commerce et d'Industrie sur le développement économique du territoire, étude sur le développement des activités de la Maison de la Montagne en lien avec le projet d'équipement, reconversion du centre de tri et de la poste, accompagnement de la vente /location des locaux commerciaux (en RDC des immeubles ANRU)...

ENJEUX STRATEGIQUES POURSUIVIS PAR LE CUCS SUR LE QUARTIER DU HAMEAU

L'équipe du CUCS est totalement intégrée à l'équipe de projet ANRU, le projet social et le projet urbain ayant été élaborés conjointement. En matière de développement social et urbain, les objectifs du projet ANRU et ceux du contrat de ville, puis du contrat urbain de cohésion sociale se confondent.

Dans le quartier du Hameau, et particulièrement Ousse des Bois, **l'enjeu pour le Contrat Urbain de Cohésion Sociale consiste donc à appuyer la réalisation du volet social du projet de rénovation urbaine, afin de concrétiser les objectifs de réintégration des habitants dans les parcours résidentiels de l'agglomération et d'amélioration des processus de promotion sociale.**

- L'équipe opérationnelle du CUCS interviendra en tant que **pilote des dispositifs d'accompagnement et d'accueil développé au sein du projet ANRU**. Il soutiendra le développement du Pôle Emploi et Développement, pilotera la mise en place de la Maison de la Montagne, de la Maison des Associations, et des projets autour des jardins d'insertion, des jardins familiaux et des jardins de productions.
- Le CUCS poursuivra l'effort du contrat de ville en matière de participation, organisant l'animation et la coordination des différents intervenants sociaux du quartier, notamment autour de l'Atelier participatif de quartier et du groupe coopératif.
- Le renforcement et la coordination de l'action socio-éducative et culturelle sur le territoire apparaissent également essentiels dans une logique de prévention renforcée comme de promotion de l'égalité des chances. Le CUCS soutiendra les intervenants sociaux du territoire dans leur réflexion sur leurs pratiques professionnelles et l'adaptation de leurs modes d'intervention aux besoins des habitants, et se positionnera comme coordinateur pour permettre l'élaboration d'un projet social de territoire.

1. CONTEXTE ET ENJEU

Le projet de rénovation urbaine du quartier du Hameau a pour ambition de réintégrer Ousse des Bois dans les parcours résidentiels de l'agglomération, et de donner à l'ensemble du quartier une plus grande attractivité à l'échelle de la commune et de l'agglomération.

Le projet global est soutenu par une démarche de consultation permanente des habitants, autour d'un Atelier participatif de quartier.

- L'action du contrat de ville :

Le contrat de ville a été à l'initiative de la démarche participative qui a donné lieu au diagnostic du quartier du Hameau, puis à la première convention territoriale. Au sein du groupe projet ANRU, il a orienté les axes d'intervention du projet social. Il a piloté la mise en place de l'Atelier participatif de quartier qui a ouvert ses portes en février 2006 et suit au quotidien son action. Le contrat de ville anime également le groupe coopératif de quartier.

2 - OBJECTIFS STRATEGIQUES DU CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE

L'enjeu pour le CUCS est avant tout **d'accompagner et informer les acteurs du quartier (habitants et professionnels) le long du projet de rénovation urbaine, en particulier au travers de l'Atelier participatif**. En matière de relogement, d'ouverture des parcours résidentiels des habitants du Hameau, le CUCS veillera au fonctionnement non discriminatoire des dispositifs en garantissant une réelle équité de traitement.

L'action sur le cadre de vie passera également par l'amélioration du dispositif de gestion urbaine de proximité.

De manière générale, le CUCS **contribuera à l'évolution positive de l'image du quartier, notamment en soutenant des initiatives d'habitants.**

3 - OBJECTIFS OPERATIONNELS

- animer des groupes de professionnels et d'habitants sur la mise en place et le suivi des projets de rénovation urbaine, au travers de l'action de l'Atelier participatif et du groupe coopératif
- soutenir la mise en place d'actions de médiation dans le cadre de la convention de gestion urbaine de proximité

- renforcer la relation avec les habitants à partir des actions autour des jardins (médiation)
- développer, avec les nouveaux équipements du quartier des actions pertinentes à destination de la population de ce quartier

EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

1. CONTEXTE ET ENJEUX

- L'action du contrat de ville

Durant le contrat de ville 2000-2006, la thématique « Insertion, emploi et développement économique » a absorbé 18,7% des crédits de fonctionnement. Les actions soutenues sont complémentaires de celles soutenues par le PLIE : actions collectives, en direction de publics spécifiques du type gens du voyage, actions ponctuelles comme le Village de l'emploi... Ces actions avaient comme caractéristiques de ne pas être territorialisées au niveau de la géographie prioritaire, le CUCS va marquer là une inflexion notable, anticipée cependant avec le projet du PEDH.

Le Pôle Emploi Développement du Hameau est né de la volonté conjointe du contrat de ville, et de leurs partenaires, et du constat partagé de la nécessité de dépasser les réponses de droit commun en matière d'accompagnement vers l'emploi et de développement économique.

- Le Pôle Emploi Développement, une réponse à renforcer

Pour tenter de répondre à la sur-exposition au chômage des habitants du quartier du Hameau, et notamment ceux de Ousse des Bois, a été créé le Pôle Emploi Développement du Hameau (PEDH), qui propose un accompagnement renforcé aux demandeurs d'emploi les plus éloignés de l'emploi et une action de promotion du développement économique du territoire.

Depuis l'installation, en 2006, dans un local du quartier, le flux de visites augmente : 64 personnes ont été ainsi accueillies en deux mois pour un premier contact, entre septembre et novembre 2006, et 56% de ces personnes ont moins de 26 ans²⁰. En revanche, **les moyens déployés à ce jour semblent insuffisants face à l'importance quantitative de la demande et aux très grandes difficultés sociales rencontrées par les demandeurs d'emploi pris en charge**. En particulier, les axes suivants sont relevés par les partenaires et pilotes du PEDH :

- l'existence de personnes, surtout des jeunes et des femmes, très éloignées de l'emploi, et qu'il s'agit avant tout d'amener vers les prises en charge proposées au sein du Pôle.
- des moyens d'accompagnement insuffisants au regard des besoins (130 demandeurs d'emploi suivis par un ETP pour le CIVIS²¹) et des difficultés spécifiques des jeunes du Hameau à accéder à l'emploi.

²⁰ Bilan de l'activité du PEDH au 30 novembre 2006

²¹ Le Contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS) est destiné aux jeunes de 16 à 25 ans rencontrant des difficultés particulières d'insertion professionnelle

- des spécificités des femmes cumulant les difficultés (monoparentalité et problèmes de garde d'enfants, fragilité psychologique, problème de mobilité...) qui ne sont pas assez prises en compte.
- la discrimination ethnique à l'embauche apparaît un obstacle important à l'accès à l'emploi.

L'INSEE répertorie 206 entreprises sur le territoire en 2004²². Il s'agit pour l'immense majorité d'entre elles de très petites entreprises dans le secteur de l'artisanat, du commerce et de services divers, les commerces de proximité étant aujourd'hui fragilisés. Le PEDH est missionné pour mener une action en faveur du développement économique. Elle prend à ce jour la forme d'études diverses : état des lieux de l'activité, étude sur la mise en place d'un nouveau marché, sur l'affectation de nouveaux locaux, sur le devenir du centre de tri postal.

2 - OBJECTIF STRATEGIQUE DU CUCS

L'équipe opérationnelle du CUCS participera au pilotage du Pôle Emploi développement du Hameau et soutiendra son action, en complémentarité avec le service public de l'emploi, le Plan Local d'insertion par l'économie et l'ensemble des partenaires.

Le CUCS soutiendra tout particulièrement des projets destinés aux publics les plus éloignés de l'emploi. Il pilotera une démarche de lutte contre les discriminations, celles-ci étant identifiées comme des freins importants à l'emploi et s'intéressera particulièrement aux parcours des jeunes diplômés (bac + 2 et au-delà²³) du territoire.

En matière de développement économique, le CUCS soutiendra notamment des actions innovantes d'aide à la création d'entreprises et de micro entreprises et apportera son aide à des actions ciblées sur le soutien à l'activité existante.

Le plan d'action est à construire en cohérence avec les différents plans d'action conduits par les partenaires publics.

3 - OBJECTIFS OPERATIONNELS

- mise en place d'actions spécifiques pour un public très éloigné de l'emploi (et notamment les jeunes) qu'il s'agit d'amener, avec des outils pédagogiques adaptés, vers les lieux d'accueil et d'accompagnement, afin d'engager un parcours d'insertion professionnelle.

²² « Activité des entreprises », répertoire des entreprises et des établissements (Sirène) au 01/01/2004, INSEE Aquitaine. Soit 137 établissements dans la ZRU Ousse des Bois et 69 dans la ZUS Berlioz.

²³ Une estimation locale chiffre à 80 le nombre de jeunes en niveaux III, II, I habitant le Hameau.

- travailler à lever les freins à l'emploi, et notamment ceux liés à la mobilité, la garde d'enfants, la non maîtrise de la langue...
- renforcer les actions de soutien à la création d'entreprises et micro-entreprises.
- piloter un plan de lutte contre les discriminations dans le travail et s'inscrire dans le dispositif national des plans de prévention et de lutte contre les discriminations à l'emploi.
- améliorer la connaissance qualitative des parcours des jeunes diplômés du territoire.
- effectuer le suivi du projet jardins d'insertion et de production dans le cadre de la rénovation urbaine
- généraliser et diversifier la mise en œuvre de la clause d'insertion dans les marchés publics afin de favoriser l'accès à l'emploi durable des publics en difficulté

EDUCATION, REUSSITE EDUCATIVE ET ACCOMPAGNEMENT A LA PARENTALITE

Le soutien à l'action éducative, sociale et socioculturelle est au cœur des procédures de développement social promue par la politique de la ville, et représente le domaine privilégié d'intervention de la politique de la ville paloise. **La promotion de la réussite scolaire, mais aussi de l'accès à la culture, aux loisirs, aux sports est mobilisée comme un levier essentiel de promotion sociale des habitants des quartiers prioritaires et comme un outil privilégié dans la recherche de l'égalité des chances et de la réduction des inégalités sociales.**

ELEMENTS DE BILAN SUR L'ACTION DU CONTRAT DE VILLE

Cette thématique était au cœur de l'axe « Vie en société » dans l'objectif global de promotion de l'égalité des chances. Elle s'est déployée notamment dans le soutien à :

- de l'accompagnement aux parcours éducatifs : Promozep, UDAF, Ecole ouverte, dans le cadre des CLAS.
- des actions de lutte contre l'illettrisme (UDAF...)
- des actions appuyant des familles dans leur rôle éducatif : vacances familiales, soutien au fonctionnement du Réseau Appui Parents...
- des actions culturelles, sportives et de loisirs à visée socio-éducative, qui représentaient une part importante de la programmation.

Le contrat de ville a également mis en place en 2006 un Programme de réussite éducative.

1. CONTEXTE ET ENJEUX

Cette thématique centrale s'organise autour de trois axes principaux, qui soulèvent chacun des enjeux auxquels la politique de la ville se doit de répondre.

Réussite scolaire

Le diagnostic du Programme de Réussite éducative rappelle l'écart important entre les niveaux de formation des habitants de la cité d'Ousse des Bois et ceux des habitants du reste de la commune, avec un taux de non diplômés de 30% dans la cité contre 15% dans la commune. L'enjeu de la réussite scolaire des enfants et adolescents du territoire apparaît ici majeur.

Le quartier est inscrit **dans l'ensemble des dispositifs de soutien à la réussite scolaire** : L'école primaire du quartier Ousse des Bois (Gauguin-Pagnol) est inscrite en ZEP (zone d'éducation prioritaire) ; elle accueille 313 élèves dont 143 du niveau maternelle et 170 du niveau élémentaire. Elle fait partie du réseau Ambition Réussite (Education Nationale) autour du collège Jean Monnet, de même que les autres écoles du secteur de recrutement de ce

collège. L'école de la ZEP ne rencontre pas de problème particulier, et les résultats aux évaluations nationales sont en progression. Cependant, les résultats aux évaluations des enfants en 6^{ème} demeurent inférieurs à ceux des autres écoles de la ZAP Pau Nay et du Département.

- Proportion d'élèves en retard de 2 ans ou plus en 6è : **4,8 %** pour 1,3 dans le dpt et 1 dans l'académie

- Taux d'accès de 6è en 3è : **69,8%** (dpt : 81%)

	Résultat collège	ZAP Pau Nay	Département	Académie
Score moyen français	51	61.2	61.1	58.5
Score moyen mathématiques	61	71.2	71.1	68.4

- Les structures qui pratiquent un accompagnement à la scolarité dans le cadre du CLAS (Contrat Local d'accompagnement à la scolarité) suivent une très grande majorité des écoliers du quartier : sur les 188 élèves de l'école élémentaire Gauguin/ Pagnol 107 sont pris en charge le soir après l'école, 93 par le Centre Social du Hameau, 14 par l'UDAF qui intervient à domicile.

Les élèves du quartier fréquentant essentiellement les collèges de Pau (Jean Monnet, Jeanne d'Albret et en petit nombre Marguerite de Navarre) sont également pris en charge par les structures du quartier : Centre Social du Hameau, Promozep et l'UDAF. Les lycéens qui le désirent, trouvent également un accompagnement scolaire auprès des intervenants de ces mêmes structures. C'est ainsi que 122 élèves issus du quartier bénéficient chaque soir d'une aide.

- Un Programme de Réussite Educative a été labellisé par la délégation interministérielle à la ville, et un coordinateur vient d'être nommé.

- Le collège Jean Monnet, situé sur le quartier Dufau – Tourasse (zone 2 du CUCS), qui accueille les enfants des zones urbaines sensibles de Pau, est intégré au programme « ambition réussite ».

La principale difficulté constatée apparaît au moment de l'entrée au collège, avec un décrochage très rapide des enfants de la ZEP. Il apparaît indispensable, à ce titre, de mieux harmoniser les dispositifs d'accompagnements scolaires et leurs objectifs, ainsi que leurs acteurs...

Par ailleurs, le collège Jean Monnet souffre d'une mauvaise image et de pratiques d'évitement scolaire, autant de freins importants à la réussite scolaire des enfants des quartiers prioritaires.

Accompagnement socio-éducatif, actions culturelles :

Les différents diagnostics réalisés sur la cité d'Ousse des Bois montrent que les habitants se sentent clairement mis à l'écart du système social local et développent des conduites de repli. L'intervention publique sur le quartier a cependant permis la réalisation d'équipements de quartier importants (centre social du Hameau, médiathèque...) et le soutien à de nombreuses associations : le quartier propose aux habitants, et notamment à ses jeunes, une offre importante en matière de loisirs, de projets culturels et sportifs, destinée à assurer une continuité éducative aux enfants et jeunes du quartier, dans l'ensemble des lieux qui les accueillent. Malgré cela, des axes forts d'amélioration sont mis en évidence par les diagnostics de quartier :

- Si les activités en direction des enfants jusqu'à 11 ou 12 ans semblent suffire aux besoins, en revanche, une véritable difficulté se pose quant à l'offre péri-scolaire pour les plus âgés, qui ne paraît pas suffisamment attractive ou adaptée à la prise en charge de ces tranches d'âge.
- En ce qui concerne les tranches d'âge plus âgées, un fait marquant est la quasi « invisibilité » des filles et des jeunes filles, qui affirment leur difficulté à s'intégrer dans des structures de quartier « monopolisées » par les garçons.

Soutien à la fonction parentale :

La précarité d'une grande partie des habitants a des conséquences sur la vie familiale et de nombreux parents évoquent leurs difficultés dans leurs relations avec leurs enfants. Les professionnels du quartier recueillent des témoignages sur les difficultés éducatives des parents, des questions d'autorité parentale, des inquiétudes et incapacités d'action devant un phénomène de « déscolarisation »...

Des lieux d'accueil sont proposés au sein des associations et équipements socio-culturels, notamment dans le cadre du Réseau d'appui parents départemental. Cependant, les travailleurs sociaux estiment qu'ils ne parviennent pas nécessairement à toucher les parents les plus en difficulté.

2 - OBJECTIFS STRATEGIQUES DU CUCS

Le Programme de Réussite éducative s'inscrit pleinement dans le Contrat urbain de cohésion sociale dont il constitue un des piliers majeurs de son volet éducatif.

Le programme de Réussite éducative veillera à la **qualité de l'accompagnement des parcours scolaires des enfants de la ZEP, en poussant à l'intégration des parents et en participant à la coordination des acteurs.**

Il soutiendra **les initiatives des professionnels dans la recherche d'une plus grande attractivité des actions de soutien parental et dans leurs tentatives de faire évoluer leur pratique professionnelle afin de mieux répondre aux besoins.**

Le Contrat urbain de cohésion sociale se positionnera également en particulier dans **la recherche de l'amélioration de la professionnalité des intervenants dans les domaines de l'accompagnement scolaire et péri-scolaire, et notamment auprès des pré-adolescents et adolescents.**

Il favorisera aussi l'implication des différents dispositifs culturels, sportifs, de droit commun dans la politique de la ville et la prise en compte concrète des enjeux sociaux et éducatifs du territoire, en particulier par le développement de projets avec des habitants. L'épanouissement de l'enfant, pendant et hors temps scolaire, reste une de ses principales préoccupations.

Ces objectifs seront poursuivis notamment par le soutien à des projets à vocation culturelle et sportive.

3 - OBJECTIFS OPERATIONNELS

- améliorer l'accompagnement des élèves pendant le passage de l'école primaire au collège et agir contre les effets de « décrochage scolaire » constatés, en coopération avec le dispositif « Ambition réussite ».
- professionnaliser les intervenants bénévoles et professionnels en matière d'accompagnement à la scolarité : formation aux méthodes pédagogiques...
- trouver d'autres formes d'actions ou de lieux permettant de travailler les questions de parentalité à destination de parents en difficulté éducative, et notamment les pères de famille et les familles monoparentales..., tout en recherchant un mélange des publics (présence et participation de couple parentaux ou des mères et des pères...).
- mettre en place des projets culturels et sportifs impliquant les habitants du quartier.
- développer une culture commune entre les travailleurs sociaux et la communauté éducative afin d'améliorer la prise en charge des enfants et des adolescents
- améliorer la prise en charge des adolescents de plus de 15 ans en développant l'offre de loisirs spécifiques

1. ELEMENTS DE CONTEXTE ET ENJEUX

- Eléments de bilan du contrat de ville

Sur la période du contrat de ville, la thématique « sécurité et prévention de la délinquance » a absorbé 22% des crédits de fonctionnement. Le Contrat Local de Sécurité (CLS) est l'outil de mise en œuvre d'une partie de cette thématique. Les actions s'adressent à toute l'agglomération et ne sont que rarement territorialisées.

Cependant, en 2005, une formation « violence » destinée aux professionnels du Hameau et de Dufau Tourasse, ainsi qu'une conférence sur les médiations ont donné à voir une volonté de structurer autrement l'action menée, en outillant des professionnels et en clarifiant les outils et concepts mobilisables.

Si les actions n'étaient pas territorialisées, en revanche, du fait d'un long travail partenarial, de la présence d'un chargé de mission territorial au sein du contrat de ville, il existe une habitude de travail collectif et de coopération sur le territoire du Hameau, qui facilite l'intervention de la politique de la ville sur ce sujet.

- Des chiffres de la délinquance qui ne traduisent pas la réalité du terrain

Le recueil du nombre d'infractions constatées entre 2000 et 2005 sur les quartiers prioritaires de Pau montre une baisse générale des faits constatés sur les quartiers prioritaires (-11% sur Ousse des Bois, -25% sur Dufau-Tourasse...). En revanche, les quartiers de Pau non inscrits dans la géographie prioritaire connaissent littéralement une explosion des faits constatés : +52,5% entre 2000 et 2005.

Les infractions sont donc essentiellement commises hors des quartiers prioritaires, en revanche, les auteurs de certaines infractions sont issus de ces quartiers. Le domicile des jeunes connus par le juge des enfants (198 jeunes paloïis concernés par la Protection Judiciaire de la Jeunesse à partir d'un délit constaté en 2006) s'étend pour l'essentiel de Ousse des Bois à Saragosse, soit les zones 1 et 2 du CUCS.

- Un lieu caractérisé par des actes de violences urbaines

Si les indicateurs d'insécurité de la cité Ousse des Bois ne sont pas alarmants²⁴, celle-ci est cependant un lieu ponctuel de violences urbaines et un lieu plus régulier d'exercice de trafics divers. L'action policière permet de mettre à l'écart certains délinquants du quartier, mais les « coups durs » comme l'incendie récent du centre social, l'attaque organisée en direction d'un

groupe de CRS, donnent aux habitants, comme aux professionnels, l'impression que les efforts accomplis sont vains. Les diagnostics réalisés rappellent qu'il existe un réel sentiment d'insécurité face à la violence dont le quartier peut être la proie, violence dont les habitants ont encore souvent du mal à parler publiquement.

A Ousse des Bois, les animateurs et éducateurs notent une difficulté particulière d'intervention, due à une très forte pression des jeunes dans leur demande d'aide et ils estiment essentiel de travailler davantage de manière collective autour de leurs difficultés d'intervention en matière de prévention. Les professionnels de la prévention travaillent actuellement au montage d'un dispositif « d'entrée et sortie permanent » à destination des jeunes en rupture de plus de 16 ans du quartier du Hameau.

A l'exception des actions menées dans les établissements scolaires, il n'existe pas d'actions spécifiques de prévention contre la toxicomanie sur le quartier, alors même que le trafic et la consommation de drogues sont relevés dans les diagnostics. En matière de faits constatés, la part de la rubrique « autres infractions dont stupéfiants » a augmenté entre 2000 et 2005, passant de 45% des faits constatés sur Ousse des Bois à 56%. A Berlioz, cette proportion représente 30% en 2005 contre 24,5% en 2000.

Les acteurs du quartier relèvent aussi que des enfants encore jeunes sont visibles tard le soir dans les rues de la cité, ce qui amène à poser la question d'une offre de loisirs en soirée.

Par ailleurs, certains travailleurs sociaux notent que nombre de victimes ne déposent pas plainte, en particulier les victimes de violence familiale, les victimes de discrimination, et qu'il serait intéressant de travailler plus en proximité la question de l'accès aux droits et l'aide aux victimes.

2 - OBJECTIFS STRATEGIQUES DU CUCS

Le CUCS a pour objectif principal l'amélioration de la politique d'accueil des adolescents éloignés des structures existantes. Il participera, avec les acteurs locaux de prévention à une réflexion destinée à garantir la cohérence des prises en charge des plus de 15 ans.

Il soutiendra les déclinaisons territorialisées du Contrat Local de Sécurité, en insistant sur les dimensions d'accompagnement des victimes de violence et d'accès aux droits, ainsi que sur le développement d'actions de prévention en matière de toxicomanie.

3 - OBJECTIFS OPERATIONNELS :

- redéfinir le projet de prévention collective en direction des jeunes du Hameau en lien avec les intervenants sociaux et les partenaires institutionnels
- poursuivre ou renforcer des actions de formation de travailleurs sociaux sur la médiation, la violence, l'accès aux droits...
- développer un accueil professionnel en matière d'accès aux droits dans les structures et équipements du quartier
- promouvoir des actions autour de la thématique du civisme et de l'exercice de la citoyenneté, en direction des adolescents notamment.
- Définir des actions de médiation sur la cité Ousse des Bois en lien avec les différents acteurs

1. ELEMENTS DE CONTEXTE ET D'ENJEUX

- Une très faible prise en charge par le contrat de ville 2000-2006

La question de la santé des habitants des quartiers prioritaires n'a pas été traitée de manière spécifique et coordonnée par la politique de la ville, même si des actions en matière de prévention sanitaire ont été soutenues par le contrat de ville, en particulier la mise en place puis le suivi d'un « réseau santé jeunes », composé de professionnels d'action sociale et sanitaire.

- Quelques problématiques repérées, cependant

En 2004, une étude épidémiologique commandée par la CPAM avait montré une sur-représentation des enfants en surpoids dans le quartier Ousse des Bois (27% contre 15% en Aquitaine), et le quartier a obtenu un label de site pilote en matière d'action de prévention, ce qui permet d'activer le Programme national nutrition santé. Une première action importante sur la nutrition a été développée en 2004 dans le quartier du Hameau, à destination de professionnels, d'adultes et d'écoliers.

Le quartier Ousse des Bois est également connu pour une sur-représentation de personnes souffrant de diabète, et il semble important de renforcer les actions d'éducation à la santé auprès des habitants, ainsi que d'améliorer la connaissance des problématiques de santé de la population.

2 - OBJECTIF STRATEGIQUE DU CUCS

Le CUCS a pour objectif d'améliorer la capacité des habitants à prendre en charge leurs problèmes de santé, et notamment sur les risques repérés d'obésité et de diabète. Pour cela, il favorisera les relais entre professionnels, en particulier entre les professionnels d'action sociale et les professionnels de santé et impulsera des actions de proximité en lien avec le Pôle Santé.

Le CUCS se positionne comme une déclinaison territoriale des priorités du Programme régional d'accès à la prévention et aux soins des personnes les plus démunies (PRAPS), en particulier : améliorer l'accompagnement des personnes en situation de précarité pour favoriser l'accès à la prévention et aux soins, adapter l'accueil et les pratiques professionnelles dans les services de soins de droit commun et les structures de prévention, développer la dynamique partenariale et participative.

Le CUCS intervient en appui à la politique de santé publique, il contribue à l'amélioration de la connaissance des problématiques de santé des habitants des quartiers prioritaires et au développement de réponse en matière d'éducation à la santé, de prévention sanitaire et d'accès aux soins.

3 - OBJECTIFS OPERATIONNELS

- mettre en place une démarche d'Ateliers Santé Ville
- impliquer le réseau Santé Jeunes sur le territoire

1 – CONTEXTE ET ENJEUX

En 2003, les résultats d'un diagnostic partagé sur le quartier du Hameau faisaient état, parmi ses principaux constats, d'une absence de dynamique collective associative au sein de la cité d'Ousse des Bois. Cette absence de dynamique prenait racine dans un sentiment d'impuissance de l'action publique, dans la difficile coordination d'acteurs associatifs souvent soumis à de fortes contraintes dans le contexte assez fermé de la cité.

Les difficultés importantes de certaines associations (faillite de la MJC en 2003, disparition d'une association sportive emblématique en 2005), le fait que les équipements publics soient de manière occasionnelle cibles de dégradations (incendie récent du centre social), cumulés à la précarité économique et sociale importante de la population créent un contexte d'intervention délicat pour les professionnels et bénévoles.

Pour autant, la dynamique engagée en particulier autour du projet ANRU a récemment permis de relancer la vie collective et les échanges entre acteurs, habitants comme professionnels. Cette dynamique s'est appuyée d'une part sur les richesses qui ont toujours été reconnues à la population – une forte solidarité entre les habitants, une volonté de changements des conditions et lieux de vie, une exigence forte en direction des pouvoirs publics – et d'autre part sur une capacité à organiser les échanges avec la population – par l'intermédiaire d'un long travail avec un groupe coopératif, avec l'ouverture d'un Atelier participatif de quartier destiné à informer sur les avancées du projet...

Ces derniers temps, tous les acteurs ont noté des points positifs qui permettent de conclure à une redynamisation et à un apaisement de la vie collective : relance de la fête de quartier, succès de l'Atelier participatif...

Le quartier Berlioz, quant à lui, est caractérisé par une relative mixité urbaine et sociale, et surtout par un dynamisme participatif, animé en particulier par la MJC Berlioz, et qui se traduit par une capacité réelle d'investissement des habitants.

2 - OBJECTIF STRATEGIQUE DU CUCS :

Le CUCS s'inscrit dans la **promotion de lieux et d'initiatives favorisant la participation des habitants au projet de renouvellement urbain, et soutient les actions destinées à outiller habitants et professionnels dans leur capacité à favoriser l'amélioration de leur cadre de vie quotidien**. Cette participation citoyenne à l'évolution positive de leur environnement est essentielle dans un quartier qui se vit comme stigmatisé et mis à l'écart.

Le CUCS oeuvrera également pour **favoriser la structuration de réseaux de professionnels, ainsi que le renforcement des petites associations qui trouvera son prolongement dans la création de la Maison des Associations.**

3 - OBJECTIFS OPERATIONNELS :

- participer à la création et à la mise en place de la Maison des Associations
- développer des actions au sein de l'Atelier participatif et du groupe coopératif
- mettre en place un Fonds de Participation des Habitants
- développer des actions culturelles, de loisirs ou sportives en favorisant la participation des habitants

PRESENTATION DU QUARTIER SARAGOSSE /DUFU - TOURASSE

Le quartier, situé entre le centre ville et le nord de Pau, a été construit dans les années 60, pour répondre aux besoins de développement dus à la croissance économique et démographique. Son aménagement s'est organisé autour d'un grand axe, l'avenue Dufau / Lyautey (2 X 4 voies aujourd'hui, traversées d'un terre-plein central). Cet axe façonne des identités de territoires et organise les sociabilités de proximité de part et d'autre de l'avenue, avec d'un côté le(s) quartier (s) Camors / Saint-Pierre, de l'autre le(s) quartier(s) Saragosse / Les Fleurs.

Le parc de logements est essentiellement constitué d'immeubles en collectif, séparés par de nombreux espaces verts. La concentration de logements sociaux y est importante, ils représentent 48% du parc de logements. Il s'agit d'un quartier plutôt bien équipé, avec des commerces de proximité, doté d'une importante desserte en transports en commun et proche du centre ville.

Il bénéficie également d'une réelle dynamique associative, entraîné par d'importants équipements socio-culturels – le centre social de La Pépinière et la MJC des Fleurs – et des associations dynamiques, comme Vivre Ma Ville, l'Association de Prévention Spécialisée APSAP, le Club Initiatives Solidaires Saragosse..., mais cette dynamique apparaît inégalement répartie à l'intérieur du quartier.

Malgré des atouts indéniables, **le quartier présente des fragilités sociales et économiques importantes, et apparaît comme un secteur sensible en matière de délinquance juvénile, voire de violences urbaines.** Des constats répétés sur ces fragilités ont conduit l'équipe du contrat de ville à piloter en 2005 la réalisation d'un diagnostic partagé de territoire, dont les constats et préconisations ont fortement inspiré le programme du Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

- Des indices de précarité importants

La Zone Urbaine Sensible et Zone de Redynamisation Urbaine Dufau Tourasse comptait 9.701 habitants au recensement de 1999. A l'instar de la zone 1, le périmètre de la ZUS ne recoupe pas totalement celui du quartier Dufau - Tourasse tel qu'il est appréhendé par la ville de Pau. Ainsi, le diagnostic piloté par le contrat de ville avait raisonné sur une géographie plus vaste, englobant plus de 14.000 habitants.

Les indicateurs socio-économiques présentés dans le tableau ci-dessous respectent la territorialisation de la Zone Urbaine Sensible. Une comparaison avec les données du diagnostic partagé montre une très forte similitude des résultats, même sur une géographie quelque peu modifiée, montrant que les signes de fragilité sociale dépassent le strict périmètre de la ZUS.

**Quelques indicateurs socio-économiques
ZONE 2 du CUCS de Pau**

	ZRU Dufau – Tourasse*	Ville de Pau*
Population totale	9.701	78.800
Données CAF au 31/12/05		
% familles monoparentales parmi les allocataires	17%	13%
% d'allocataires à bas revenus ²⁵	27%	28%
% allocataires bénéficiaires du RMI	12%	13%
% allocataires dépendants à 75% des prestations CAF	17%	20%
Revenus fiscaux des ménages (source DGI)		
% de ménages imposés en 2002	46,5%	55,6%
Médiane des revenus mensuels par unité de consommation (en €)	983,2€	1226,4€
Données ANPE 31/12/05		
Nb demandeurs d'emploi cat 1	546	4162
% DE < 25 ans	19,6%	17,6%
% DE de nationalité étrangère	14,8%	11,5%
% chômeurs longue durée	41,4%	34,3%

*Enquête « diagnostic de quartier sur les ZUS de Pau », INSEE, Aquitaine, 2005

Les données ci-dessus confirment le constat des acteurs sociaux de terrain sur les éléments forts de précarité sociale, financière et économique du territoire : en particulier, **le secteur concentre la plus forte proportion de familles monoparentales de la commune, et la proportion de chômeurs longue durée est également la plus importante de la commune.**

Près de la moitié des ménages allocataires de la CAF vivent en dessous du seuil de pauvreté : cette pauvreté monétaire touche à 80% des familles monoparentales.

- Une population faiblement active et peu qualifiée

Le recensement de 1999 montrait que le quartier était majoritairement habité par des inactifs : 38,7% des personnes sans activité professionnelle (enfants, étudiants, mères au foyer, personnes dans l'incapacité de travailler...) et 21,2% de retraités. L'exploitation des sources de l'OPHLM, principal bailleur du territoire, confirme cette caractéristique : 63% des personnes de référence des ménages logés dans son parc sont des inactifs. Le taux de chômage était estimé à 19,7% en 1999, 751 personnes se déclaraient au chômage.

Le recensement fait état d'un niveau de formation des habitants inférieur à ceux de l'ensemble de la commune : en 1999, 20,4% des habitants de la ZUS Dufau-Tourasse se disaient sans diplôme contre 15,4% des habitants de Pau.

²⁵ La valeur du seuil de bas revenus en 2004 est de 735 euros.

Le diagnostic social partagé précise que les femmes au chômage sont plus nombreuses que les hommes, les chômeurs ayant aussi un niveau de formation inférieur à l'ensemble des chômeurs.

En 2006, la Mission Locale suivait 207 jeunes, contre 161 en 2004, soit une augmentation de 28% de jeunes suivis²⁶.

Sur les 95 jeunes reçus en premier accueil, 64,2% ne maîtrisent pas les 8 savoirs de base²⁷ utilisés comme référence (soit une proportion plus importante que les jeunes du Hameau qui sont 57,7% à ne pas maîtriser ces savoirs de base).

69,5% d'entre eux n'ont pas dépassé le niveau CAP/BEP contre 59% du public reçu. Comme pour les jeunes du quartier du Hameau, la Mission Locale note des difficultés importantes à suivre les parcours de formation et de nombreuses défections sur les actions de formation / insertion.

- Des situations sociales fragiles, des problématiques à traiter

Dans son ensemble, le quartier vieillit, et accueille de plus en plus de personnes seules (46% en 1999). Cependant, tous les secteurs ne partagent pas la même pyramide des âges : alors que le quartier saint-Pierre est le plus vieux, avec 34% de plus de 60 ans, le secteur Lorca n'en accueille que 17%. C'est d'ailleurs dans cette partie du territoire, plus jeune, que se concentrent les actes d'incivilité et les petites dégradations qui nourrissent un sentiment d'insécurité relativement fort auprès des habitants.

Le diagnostic social partagé a fait émerger un certain nombre de problématiques sociales, qui constituent autant de lignes de progrès et d'axes possibles d'intervention pour une politique de développement social.

- une désaffection relative des écoles de la part des parents, et des stratégies manifestes d'évitement du collège Jean Monnet, qui vont jusqu'à remettre en cause son existence.
- des difficultés importantes dans l'exercice de la fonction parentale, en particulier dans les familles monoparentales.
- une montée de l'intolérance est observée, ainsi qu'un fort sentiment d'insécurité, alimentée par un phénomène d'incivilités chroniques et d'actes de petite délinquance commis par des adolescents et jeunes.
- des situations de fort isolement sont repérées, notamment auprès de personnes âgées.
- des lieux dans le quartier où le lien social semble se déliter depuis quelques années, avec une faible mobilisation des habitants autour des projets et événements de proximité
- des conflits inter-culturels émergent, et sont observés des comportements récents mais récurrents de retour aux valeurs traditionnelles et à la religion, qui ne sont pourtant pas dans la tradition du quartier.

²⁶ Source : Observatoire de la Mission Locale au 15/12/06

²⁷ Lire, écrire, comprendre, se repérer dans l'espace, se repérer dans le temps, compter, s'exprimer, raisonner.

Enfin, un certain déséquilibre est observé dans les niveaux d'interventions socio-éducatives au sein du quartier. Alors que le secteur Camors/Saint-Pierre, plus calme et vieillissant, bénéficie du dynamisme important du centre social La Pépinière, avec une mobilisation conséquente de la population, dans le secteur Saragosse les habitants se mobilisent beaucoup moins, pendant que la coordination des intervenants sociaux de terrain apparaît insuffisante pour combler le « vide » évoqué régulièrement par les acteurs du quartier.

- Le quartier Saragosse, la nécessité d'une politique de prévention renforcée

Le quartier Saragosse n'est pas dénué de structures de proximité, mais celles-ci sont présentes à sa périphérie géographique et non pas en son cœur. Un projet d'installation de plusieurs associations dans un local commun au centre du quartier Saragosse est cependant en cours de réflexion.

Ce projet apparaît essentiel dans le contexte d'un quartier qui a de plus en plus une vocation d'accueil des populations défavorisées de l'agglomération (voir Thématique Habitat et cadre de vie) : **la mixité sociale semble de plus en plus menacée, pendant que toutes les analyses des acteurs du quartier font état d'un lien social qui se délite** (faible dynamisme de la vie de quartier, montée de l'intolérance et de la crainte, nombreuses situations d'isolement...).

Le contrat de ville a pris en compte l'évolution inquiétante du quartier, et, au-delà d'un soutien aux actions portées par les associations et équipements socio-culturels de quartier, a mis en place quelques actions d'envergure et structurantes :

- les Correspondants de nuit qui, depuis 1998, effectuent des rondes nocturnes dans le quartier, avec un travail spécifique autour des regroupements de jeunes
- la mise en œuvre du Fonds de Participation des Habitants en 2005 : Dufau-Tourasse a été choisi comme site d'expérimentation, car l'action du centre social La Pépinière depuis plusieurs années sur la participation des habitants apparaissait (à juste titre) comme un facilitateur de cette mise en œuvre.
- la conduite d'un diagnostic social partagé en 2005, qui a réuni plus de 100 acteurs de terrain et a permis de dégager les pistes d'action pour un projet social de territoire.

ENJEU STRATEGIQUE POUR LE CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE

Dans l'objectif de renforcement du lien social, le CUCS participera à **la structuration du champ associatif et à l'élaboration d'un projet social de quartier**, avec l'ensemble des partenaires, dans la continuité du travail engagé pendant le second contrat de ville.

Le CUCS interviendra notamment autour des enjeux essentiels que constituent la **mobilisation des habitants ainsi que le renforcement d'une action socio-éducative en direction des pré-adolescents et adolescents**.

Il devra également prendre en compte les questions liées à la monoparentalité et au vieillissement de la population du quartier.

Le sentiment d'insécurité, la montée des phénomènes de délinquance, nécessitent de **renforcer l'action en matière de prévention** et de coordonner l'action des intervenants de quartier en la matière.

1 - CONTEXTE ET ENJEUX

Le cadre de vie et l'habitat ne manquent pas d'atouts dans le quartier. Malgré un habitat vertical collectif conséquent, le territoire bénéficie d'importants espaces verts, bien entretenus, et les bâtiments sont plutôt en bon état. Cet habitat dense et vertical peut cependant entraîner à la fois un sentiment de trop grande proximité et créer des phénomènes de résonance en pied d'immeuble parfois mal vécus. L'enquête « Bien vivre dans son quartier » réalisée fin 2005 autour de 1352 habitants du quartier montre que le bruit arrive en tête des nuisances citées : 41% des habitants s'en plaignent, qu'il s'agisse du bruit du aux regroupements en pied d'immeuble ou à la mauvaise isolation phonique des appartements.

En outre, l'organisation autour de grands axes routiers donne l'impression qu'il s'agit plutôt d'un quartier que l'on traverse... et le quartier apparaît peu dynamique. L'enquête « Bien vivre dans son quartier » fait état d'un certain nombre de points repérés comme peu satisfaisants par les habitants (mais loin derrière le bruit) : l'éclairage apparaît un peu vétuste, le stationnement problématique sur certains secteurs, l'entretien des rues et trottoirs laisse parfois à désirer...

De manière plus stratégique, le constat est fait que le quartier Dufau-Tourasse, et notamment la partie Saragosse, comprend désormais des logements sociaux parmi les moins chers de la ville voire de l'agglomération, ainsi que les logements sociaux proposant le plus de grands logements. Ces caractéristiques risquent d'accentuer au cours des années à venir avec la réhabilitation (et donc le renchérissement) des logements d'Ousse des Bois l'accueil des familles les plus précaires. La faible mobilité des habitants et le problème de structure des immeubles (les logements de grande taille sont regroupés dans les mêmes cages d'escalier) peuvent mettre en danger la mixité sociale, phénomène déjà perceptible au niveau des écoles.

S'agissant d'une zone urbaine sensible, l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine pourra faciliter le financement d'études stratégiques et d'opérations d'investissement dans la limite des autorisations d'engagement qui seront accordées au niveau du département.

2 - OBJECTIF STRATEGIQUE DU CUCS

La spécificité du parc de logements du quartier Saragosse (le plus grand stock de logements sociaux anciens en grands collectifs de la commune de Pau) justifie **une réflexion préventive importante sur la fonction sociale du quartier** et sa capacité à l'assumer au mieux.

L'objectif partagé avec la ville et la communauté d'agglomération consiste notamment à **éviter au quartier une fonction de parc de relégation pour les plus défavorisés et/ou les plus isolés, et à assurer aux habitants des possibilités de parcours résidentiels.**

3 - OBJECTIFS OPERATIONNELS

- réaliser une enquête sur les parcours résidentiels des habitants du quartier Saragosse
- permettre l'appropriation du quartier par les habitants en travaillant sur la résidentialisation de qualité, en harmonie avec les espaces publics majeurs
- renforcer l'attractivité du quartier en permettant une politique de peuplement qui assure une mixité sociale
- favoriser le vivre ensemble en aidant les habitants à s'approprier l'identité de ce quartier .

1 – CONTEXTE ET ENJEUX

- Des chômeurs jeunes, féminins, et peu qualifiés

Les indicateurs du service public de l'emploi montrent une prégnance forte du chômage longue durée dans le quartier, qui a le taux le plus important de la commune, de chômeurs longue durée.

La précarité féminine semble importante : le quartier accueille la plus forte proportion de familles monoparentales de la commune, et les femmes au chômage sont plus nombreuses que les hommes. L'accompagnateur PLIE de l'ANPE reçoit davantage de femmes de 40 à 50 ans, qui ont un problème de mobilité, un bas niveau de qualification et des personnes d'origine étrangère qui ont du mal à faire reconnaître leur qualification acquise à l'étranger. Par ailleurs, des problèmes de langue se posent et la question de l'illettrisme est soulevée, car l'offre apparaît insuffisante au regard des besoins (constat qui semble cependant plus important pour les demandeurs d'emploi du centre ville).

Le quartier semble bien équipé en lieu d'accueil des demandeurs d'emploi : l'ANPE y est installée, et une antenne de la Mission Locale est ouverte à la MJC des Fleurs. Cette antenne réalise un travail particulier en direction des femmes.

Le profil des jeunes demandeurs d'emploi suivis par la Mission Locale est très proche de celui des jeunes du quartier du Hameau : niveau de qualification plus faible que l'ensemble des jeunes suivis, difficultés à s'intégrer dans un parcours de formation et à le mener au bout (abandons...).

Le diagnostic social partagé fait état d'un véritable problème de mobilité des demandeurs d'emploi. Mobilité physique, avec 70% de jeunes de plus de 18 ans qui n'ont pas le permis, un mois d'attente pour une mobylette à l'association Vivre Ma Ville. Mais aussi des obstacles plus psychologiques et cognitifs à la mobilité, avec des difficultés reconnues à sortir du quartier et à modifier les trajets connus, une mauvaise connaissance de l'environnement.

- Une dynamique commerçante à soutenir ?

L'INSEE Aquitaine fait état, au 1^{er} janvier 2004, de 177 établissements présents sur le territoire de la ZUS, qui proposent très majoritairement des activités de services (64,4%) et des commerces (22%). Pour près de 60%, ces entreprises n'ont pas de salarié.

Le quartier est plutôt bien équipé en commerces de proximité, mais ceux-ci sont fragiles, et plusieurs d'entre eux ont fermé récemment. Dans un quartier qui accueille une population vieillissante, la préservation de commerces de proximité semble importante, même si une grande surface est implantée dans le quartier.

2 – OBJECTIFS STRATEGIQUES DU CUCS

Le CUCS appuiera une réflexion sur l'élaboration d'une stratégie de lutte contre le chômage sur le territoire, qui prendra notamment en compte la possibilité de développer des actions à partir du lieu multi-services qui devrait être installé au cœur du quartier Saragosse. Il soutiendra la mise en œuvre d'actions communes avec le Pôle Emploi Développement du Hameau.

Le CUCS soutiendra tout particulièrement des projets destinés aux publics les plus éloignés de l'emploi, et notamment les jeunes, afin de les ramener vers les parcours d'insertion professionnelle. Dans les zones 1 et 2, il pilotera une démarche de lutte contre les discriminations, celles-ci étant identifiées comme des freins importants à l'emploi.

En matière de développement économique, le CUCS soutiendra notamment des actions innovantes d'aide à la création d'entreprises et de micro-entreprises et apportera son aide à des actions ciblées sur le soutien à l'activité existante.

Le CUCS participera à une réflexion sur l'activité économique du quartier.

3- OBJECTIFS OPERATIONNELS

- développer des actions spécifiques pour un public très éloigné de l'emploi (et notamment les jeunes) qu'il s'agit d'amener, avec des outils pédagogiques adaptés, vers les lieux d'accueil et d'accompagnement, afin d'engager un parcours d'insertion professionnelle.
- travailler à lever les freins à l'emploi, et notamment ceux liés à la mobilité, la garde d'enfants, la non maîtrise de la langue...
- rendre plus lisibles les offres de formation et les parcours d'insertion proposés
- renforcer les actions de soutien à la création d'entreprises et micro-entreprises.
- améliorer la connaissance sur l'activité économique du territoire

Le soutien à l'action éducative, sociale et socio-culturelle est au cœur des procédures de développement social promues par la politique de la ville, et représente le domaine privilégié d'intervention de la politique de la ville paloise. **La promotion de la réussite scolaire, mais aussi de l'accès à la culture, aux loisirs, aux sports est mobilisée comme un levier essentiel de promotion sociale des habitants des quartiers prioritaires et comme un outil privilégié dans la recherche de l'égalité des chances et de la réduction des inégalités sociales.**

1 – CONTEXTE ET ENJEUX

Le diagnostic partagé souligne fortement la nécessité d'une meilleure prise en compte des difficultés sociales des habitants du quartier, notamment du fait de la précarité monétaire et de l'importance des situations sociales et familiales fragiles (forte présence de familles monoparentales et de personnes isolées).

Les associations et équipements socio-culturels soulignent leurs difficultés à générer une offre péri-scolaire attractive pour les adolescents, et interrogent leurs pratiques professionnelles et leurs modalités d'intervention auprès de cette tranche d'âge.

Les comportements de repli et d'isolement, en particulier dans la partie Saragosse, font juger qu'une meilleure coordination des interventions des acteurs associatifs du quartier doit être recherchée, afin de dynamiser l'action territoriale.

Les projections sur les évolutions du peuplement et les constats de phénomène de désaffection des écoles et du collège rendent prioritaires une attention forte au maintien, voire à la restauration de la mixité sociale, désormais clairement menacée. Le diagnostic partagé rappelle qu'une école comme Nandina Park accueille des enfants majoritairement issus de familles monoparentales, et de familles ayant un taux élevé de non activité (56% des mères, 15% des pères).

En matière de réussite éducative : des stratégies d'évitement préjudiciables à la mixité sociale, des décrochages au niveau du collège, une offre d'accompagnement insuffisante

Le diagnostic partagé constate la baisse d'effectifs dans les 6 écoles publiques du secteur qui s'explique par l'évolution démographique du quartier, mais aussi en partie par des **phénomènes d'évitement scolaire**. Elles accueillent 1251 élèves en 2006-2007 dont 506 du niveau maternelle et 745 du niveau élémentaire

Dans l'enquête « Bien Vivre dans son quartier », 90% des habitants interrogés du quartier Lorca Peyroulet ayant au moins un enfant affirment qu'au moins l'un d'entre eux n'est pas

scolarisé dans un établissement du quartier ; cette proportion passe à 52% dans le quartier des Fleurs, à 31% dans le quartier Manoir Laherrère et à 20% dans le quartier Camors / Fouchet / Saint-Pierre.

D'une manière générale, l'enquête souligne la relation entre le niveau de revenu du foyer et la localisation de l'école : 59% des enfants scolarisés en primaire dans le quartier vivent dans des foyers dont le revenu ne dépasse pas 1.500 €²⁸. C'est le cas de 80% des enfants scolarisés au collège dans le quartier.

Le quartier a la particularité d'accueillir l'école des voyageurs, Laherrère, qui voit aussi ses effectifs baisser : 91 enfants en 2002, elle accueille en 2006-2007 75 élèves.

La fréquentation des deux collèges, Clermont et Monnet, est en diminution, en particulier Jean Monnet, avec une baisse de 28,4% sur la période 1999-2004. Ils scolarisent 965 élèves en 2006-2007 soit une baisse de 21% par rapport à 200-2001.

Le phénomène d'évitement semble particulièrement fort en ce qui concerne le collège Jean Monnet. Celui-ci est aujourd'hui inscrit dans le programme « Ambition réussite » et cherche à développer des actions destinées à contrer son image négative et la désaffection dont il fait l'objet. Mais la question de l'avenir du collège reste aujourd'hui posée, au vu des difficultés à faire évoluer la situation.

Le constat est fait de difficultés cumulées des enfants, et en ce qui concerne l'accompagnement scolaire, d'une prise en compte insuffisante de la demande. Les acteurs locaux repèrent précisément que l'entrée en sixième est à l'origine de nombreux « décrochages » dans la scolarité, alors même que les résultats de la ZEP sont supérieurs à la moyenne nationale des ZEP.

Le diagnostic partagé **relève que l'offre en accompagnement scolaire est très insuffisante par rapport à la demande : l'estimation faite est de 50% de demandes satisfaites à Nandina Park et aux Fleurs.** A l'école des Voyageurs, la fréquentation scolaire s'est globalement améliorée, mais l'absentéisme reste important.

Les acteurs s'interrogent également sur la lisibilité de l'offre d'accompagnement, aussi bien pour les enfants que pour les parents. La relation parents / école est à développer davantage.

Accompagnement socio-éducatif, actions culturelles et sportives

Le quartier bénéficie d'une réelle dynamique associative, avec plusieurs équipements et associations importants (MJC des Fleurs, centre social La pépinière, association Vivre Ma Ville, le centre pour l'enfance Joyeux Béarn, le Club Initiatives Saragosse, l'association de prévention spécialisée APSAP...), relayés par des habitants actifs organisés en associations ou en collectifs. Le quartier Saragosse accueille aussi un théâtre, « Espaces Pluriels », qui

²⁸ 48% des foyers du secteur Dufau-Tourasse ont des revenus mensuels inférieurs à 1.500 euros.

programme de la danse contemporaine, mais a encore peu de contacts avec la population locale.

Ces équipements et associations promeuvent des projets à caractère social, culturel et sportif, souvent soutenus par la politique de la ville. Ils estiment cependant que des efforts sont à faire pour toucher davantage de pré-adolescents et adolescents (travail sur l'offre, les horaires...) et mieux adapter l'offre à leurs besoins.

En matière d'accompagnement à la fonction parentale :

Les intervenants sociaux du quartier s'accordent sur le constat d'une fragilité de la fonction parentale, et les indicateurs de la Maison de la Solidarité départementale le confirment : par exemple, le recueil d'informations « enfants en danger », les mesures administratives et juridiques de protection sont sur-représentées sur le secteur...

Le diagnostic partagé confirme la nécessité de mieux cibler les actions existantes, comme les coins parents qui n'accueilleraient pas les parents les plus en difficulté.

2 - OBJECTIF STRATEGIQUE DU CUCS

Le CUCS **participera au développement de la capacité d'animation sur le quartier Saragosse**, et favorisera la prise en compte concrète des enjeux sociaux et éducatifs du territoire par l'ensemble des acteurs éducatifs, culturels, sportifs... de droit commun, en particulier à travers la mise en œuvre de projets avec des habitants du territoire. Il s'agit de promouvoir la pratique d'activités culturelles, artistiques et sportives diversifiées par les habitants des quartiers prioritaires, et de soutenir les dynamiques collectives.

Le CUCS se positionnera également dans la **recherche de l'amélioration de la professionnalité des intervenants dans les domaines de l'accompagnement scolaire et péri-scolaire**. Il participera à la coordination des acteurs, en particulier au travers du Programme de Réussite éducative, et soutiendra le programme « Ambition réussite » du collège, en particulier dans la recherche d'une continuité éducative entre le primaire et le collège.

En partenariat avec le réseau d'appui parents et les différents intervenants, il soutiendra les initiatives des professionnels dans la **recherche d'une plus grande attractivité des actions de soutien parental et dans leurs tentatives de faire évoluer leur pratique professionnelle** afin de mieux répondre aux besoins.

3 - OBJECTIFS OPERATIONNELS :

En matière d'accompagnement à la scolarité :

- professionnaliser des intervenants bénévoles et professionnels en matière d'accompagnement à la scolarité : formation aux méthodes pédagogiques...
- appuyer les demandes de renforcement des moyens en matière d'accompagnement à la scolarité
- accompagner des projets collectifs du Programme de Réussite éducative
- encourager les expériences destinées à améliorer les relations entre les parents et l'école

En matière de soutien à la fonction parentale

- appuyer des actions de soutien à la fonction parentale, notamment en direction de familles monoparentales et des familles éloignées des lieux d'accueil existants.

Actions à caractère socio-éducatif

- favoriser les échanges de pratiques, formations... pour les travailleurs sociaux du territoire afin d'améliorer la prise en charge des adolescents et préadolescents
- mettre en place des projets culturels et sportifs impliquant les habitants des quartiers prioritaires
- favoriser le partenariat entre les différents équipements afin d'aller vers davantage de mixité sociale

1 - CONTEXTE ET ENJEUX : UN SENTIMENT D'INSECURITE ALIMENTE PAR LA PETITE DELINQUANCE AU QUOTIDIEN

La politique de la ville est à l'origine de la création de l'action des Correspondants de nuit en 1998, portée par l'association Vivre Ma Ville, à partir du constat de la montée d'un sentiment d'insécurité dans le quartier Saragosse, et de nuisances exercées par des regroupements nocturnes de jeunes. Dix ans plus tard, le constat reste d'actualité.

Le diagnostic partagé de 2005 rappelle que des actes d'incivilité sont commis, qui détériorent la vie quotidienne des habitants. Il s'agit la plupart du temps de petits faits de délinquance : dégradations, rodéos, agressions verbales, nuisances sonores, qui contribuent à alimenter le sentiment d'insécurité dans la vie quotidienne. Au-delà de ces petits faits de délinquance, la police évoque également l'existence de petits trafics et le fait que des jeunes du quartier participent aux incendies de voitures de l'agglomération.

- Les faits constatés :

L'analyse des faits constatés ne rend pas bien compte de cet état de fait. Comme dans les autres quartiers de la politique de la ville, le nombre de faits constatés a diminué entre 2000 et 2005 (-23,2% pour le quartier Dufau-Tourasse avec 611 faits constatés en 2000 et 469 en 2005) alors qu'il augmentait de manière considérable dans les autres quartiers (52,5%).

Cependant, la structure des infractions constatées montrent que les plaintes concernent avant tout les vols et recels (53,7% des faits constatés en 2005) et les « autres infractions dont stupéfiants » (43,5% des faits constatés en 2005).

- L'enquête « Bien vivre dans son quartier » de 2005 permet d'apporter des précisions à ce premier constat :

- 14,5% des habitants interrogés (192 personnes) ont répondu avoir été victimes, eux ou des occupants de leur logement, d'un acte de délinquance dans le quartier depuis au moins deux ans.
- les actes sont constitués avant tout de dégradations de biens (34,9%), de vols (32,8%), d'agressions verbales (23,8%). La dégradation de biens est nettement plus citée dans les quartiers Lorca et Peyroulet (51,9% des actes de délinquance cités).
- 47,3% des personnes ayant subi un acte de délinquance ont déposé plainte. L'enquête montre que les habitants des quartiers Fouchet, Camors, Saint-Pierre, déposent bien plus souvent plainte que les habitants des autres secteurs.

- Les bilans des Correspondants de nuit permettent également une approche plus qualitative des phénomènes de délinquance dans le quartier.

- le nombre d'interventions a sensiblement augmenté de 2004 à 2005 : 327 en 2004 contre 385 en 2005 (soit environ 4% des habitants du parc de logements couvert),
- la fréquence des interventions évolue sur les territoires d'une année sur l'autre : par exemple, les interventions ont augmenté en 2005 sur les îlots Saragosse et Camors par rapport à 2004, mais elles ont baissé dans les quartiers de Fleurs et l'immeuble Gaube.
- La nature des interventions tend également à évoluer au fil des années : en 2004, les interventions pour tapage avaient un peu diminué alors que les interventions pour attroupement de jeunes avaient considérablement augmenté, le contraire est noté dans le bilan 2005, année où les correspondants n'ont pas relevé de nouveaux points de rassemblement.
- Les Correspondants ont enregistré en 2005 une augmentation des interventions pour des problèmes de violence (les personnes étant souvent sous l'emprise de l'alcool et de stupéfiants) et ils remarquent que les conflits pour lesquels ils interviennent sont de plus en plus durs (rixes entre habitants, harcèlement de certains locataires, violences physiques...).

L'Aide sociale à l'enfance finance des postes de prévention primaire et spécialisée dans les MJC et le référentiel de ces postes vient d'être revu. Selon les groupes de travail préalables à l'élaboration du CUCS, un des enjeux majeur concerne l'amélioration des pratiques et des prises en charge des publics adolescents et jeunes, ce qui relève d'une réflexion collective des divers intervenants sur le territoire, afin de parvenir à une cohérence globale d'action.

- Des rapports garçons / filles problématiques

Le diagnostic partagé évoque des problèmes de comportement à l'égard des filles qui apparaissent très tôt, dès l'école primaire, et ont donné déjà lieu à des actions éducatives, qu'il serait nécessaire de renforcer.

2 - OBJECTIF STRATEGIQUE DU CUCS :

La diminution du sentiment d'insécurité passe, aux côtés de l'action de répression et de sanction de la police et de la justice, par l'amélioration des pratiques de prévention en direction des jeunes.

Le CUCS a pour objectif principal **l'amélioration de la politique d'accueil des adolescents éloignés des structures existantes. Il participera, avec les acteurs locaux de prévention, à une réflexion destinée à garantir la cohérence des prises en charge des plus de 15 ans.**

Il soutiendra les déclinaisons territorialisées du Contrat Local de Sécurité, en insistant sur les dimensions d'accompagnement des victimes de violence et d'accès aux droits, ainsi que sur le développement d'actions de prévention en matière de toxicomanie.

Il soutiendra également des actions visant à améliorer les relations sociales entre les différentes classes d'âge, entre les garçons et les filles...

3 - OBJECTIFS OPERATIONNELS :

- conforter l'action des Correspondants de nuit, en professionnalisant les correspondants
- aider les intervenants sociaux des zones 1 et 2 dans l'élaboration d'un projet de prévention collective (formation, élaboration de référentiel commun...)
- pousser au développement d'actions autour de la thématique du civisme et de l'exercice de la citoyenneté, en direction des adolescents notamment.
- promouvoir des actions destinées à revaloriser l'image de la femme

1 - CONTEXTE ET ENJEUX

Le diagnostic partagé fait état d'un lien social qui semble s'être distendu entre les habitants dans le quartier Sragosse/Dufau-Tourasse. Certains acteurs sociaux du quartier ressentent un « renfermement » des habitants, le quartier est « moins vivant », les populations participent moins qu'il y a quelques années aux animations proposées.

Si les quartiers Fouchet et Fleurs semblent repliés sur eux-mêmes, le quartier Camors / Carlitos apparaît plus actif, aidé en cela par la présence conjointe d'une association, d'un collectif d'habitants et du centre social La Pépinière, qui amène sur la partie ouest du territoire une réelle dynamique, cependant marquée par un fort sentiment d'appartenance au quartier voire à la « cité ». Il est noté une absence de mobilité des habitants. Chaque habitant délimite un espace de proximité autour de son immeuble, rarement au-delà.

L'expérience du Fonds de participation des habitants a montré qu'une dynamique avait pu être enclenchée, grâce à l'action du centre social La Pépinière, en matière de participation des habitants : les habitants et collectifs d'habitants des quartiers proches de La Pépinière sollicitent régulièrement le Fonds, alors que les initiatives manquent dans les autres quartiers.

Le quartier Saragosse a ainsi plus de mal à trouver son identité, l'urbanisme de cette zone de grands immeubles collectifs ne favorisant pas le tissage de liens sociaux entre les populations. L'absence de lieux de rencontre est toujours évoqué sur le quartier Saragosse. L'isolement serait renforcé par une intolérance de plus en plus grande dans les relations entre les générations, entre les habitants, entre les quartiers, et même parfois entre les associations.

La démarche de diagnostic partagé a suscité des volontés d'aller plus loin parmi les acteurs du quartier, qui disent souhaiter être consultés plus régulièrement.

Le centre Laherrère, ancien hôpital, hébergeant depuis de nombreuses années des associations dans des locaux jugés aujourd'hui vétustes pourra constituer à court ou à moyen terme un enjeu fort pour le développement du quartier, lorsque les pouvoirs publics décideront de mener une réflexion sur la vocation de ce lieu très bien situé dans le quartier Saragosse, mais qui doit être entièrement restructuré.

2 - OBJECTIF STRATEGIQUE DU CUCS

L'objectif principal du CUCS est ici **l'amélioration du lien social, le soutien aux acteurs du quartier pour rompre l'isolement d'une partie de la population**. Cet objectif sera recherché avant tout par **la mobilisation des habitants autour du développement du quartier, par le soutien à des actions aidant à la solidarité intergénérationnelle, à la solidarité au sein d'un quartier et inter quartiers**.

Le CUCS **soutiendra les intervenants de quartier dans leur mise en œuvre de projets de participation avec les habitants**. L'expérience du Fonds de Participation des Habitants, dans lequel les habitants de Saragosse / Les Fleurs sont peu investis, montre à quel point un travail spécifique et durable est nécessaire pour créer une dynamique de projet et de participation.

3 - OBJECTIFS OPERATIONNELS

- animer le projet social partagé à travers des temps d'échanges réguliers entre les structures associatives du quartier
- envisager la création d'un poste d'agent de développement destiné à appuyer les associations et les initiatives d'habitants du quartier Saragosse / Les Fleurs
- participer à la construction d'une plate-forme de services dans un local situé au pied de l'immeuble « Gaube »
- chercher à créer des espaces de confrontation entre les jeunes et les adultes du quartier
- développer la communication en direction des habitants afin de faire connaître et valoriser ce qui se fait dans le quartier

PRESENTATION SYNTHETIQUE DES QUARTIERS INSCRITS EN PRIORITE 3 DU CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE

Les quartiers en priorité 3 se trouvent dans 4 communes de l'agglomération. A ces quartiers, s'ajoutent les terrains des gens du voyage, inscrits comme quartiers prioritaires du fait de la grande fragilité sociale de leur population.

1) Le centre de Pau, 14 Juillet, Phoebus, Foirail, République

Le centre ville, qui accueillait 20.739 habitants en 1999, a bénéficié d'un diagnostic partagé de la part du contrat de ville en 2005, à la demande des partenaires de la politique de la ville, qui attiraient depuis plusieurs années l'attention sur la concentration des problématiques d'exclusion sociale face à un niveau de réponse considéré comme très insuffisant.

- Un territoire accueillant des poches de précarité importantes

Le diagnostic rappelle les fragilités de ce territoire, malgré les points forts que représentent la vitalité commerçante, le renouveau de l'hyper centre et la richesse de la vie culturelle.

Plusieurs quartiers (Phoebus, République, Croix du Prince...) conservent un habitat ancien dégradé qui fait office de parc social de fait et développe une fonction de lieu d'entrée dans l'agglomération pour des publics fragiles : très jeunes couples, familles monoparentales, personnes en errance, gens du voyage sédentarisés à la Croix du Prince...,

Centre ville de Pau – Quelques indicateurs socio-économiques

	centre ville ²⁹	Ville de Pau
Données CAF au 31/12/04		
% d'allocataires à bas revenus ³⁰	49,7%	13%
% allocataires bénéficiaires de minima sociaux	27,3%	28%
% allocataires dépendants à 75% des prestations CAF	27%	13%
% allocataires percevant une aide au logement	82,9%	20%

Données du diagnostic social partagé « centre ville », GIP-DSU, 2006.

Les données de la CAF confirment l'importance de la précarité économique et sociale, les quartiers du centre ville ayant des indicateurs de précarité plus importants que ceux de la commune.

²⁹ Les données du diagnostic partagé reprises ici comprennent, en plus des îlots cités en titre, les îlots Castetnau, Tribunal, Bosquet, Foire exposition, Château, Gare.

³⁰ La valeur du seuil de bas revenus en 2004 est de 735 euros.

- Des demandeurs d'emploi cumulant les difficultés sociales et psychologiques

Le diagnostic partagé relève que les demandeurs d'emploi du centre ville sont majoritairement des hommes (52,6%), contrairement au reste de la ville, avec un pourcentage plus faible des plus de 50 ans, mais un pourcentage important de bénéficiaires du RMI.

L'antenne ANPE du centre ville relève que son public de 35 – 50 ans est de plus en plus précarisé, avec des problèmes de santé et des situations personnelles très lourdes.

En 2006, la Mission Locale reçoit 447 jeunes du centre ville. Selon la structure, ce qui caractérise le public « centre ville » par rapport à celui des autres quartiers, c'est la présence plus importante de jeunes marginalisés, qui peuvent avoir des problèmes de violence.

- Une concentration de personnes très vulnérables, en rupture et en souffrance psychique

L'équipe médico-sociale de la Maison de la Solidarité Départementale confirme le diagnostic de montée de la précarité dans le centre ville, sous toutes ses formes :

- précarité économique, qui se traduit par l'augmentation en 2005 des demandes d'aide financière
- fragilité de la fonction parentale, avec une augmentation des recueils d'information d'enfants en danger, et un taux supérieur à la moyenne départementale, une surreprésentation de très jeunes parents dépassés par leurs difficultés conjugales.
- précarité des situations sociales traitées : jeunes majeurs « mis à la porte » par leurs parents, jeunes majeurs instables et sans projection professionnelle ou d'apprentissage....
- précarité psychologique, avec demande de plus en plus importante de personnes en rupture de soins psychiatriques ou à la recherche d'une écoute et d'une attention.

Le groupe de travail « santé » du diagnostic partagé relève la difficulté à « inscrire » une prise en charge des personnes qui viennent dans un lieu social chercher une écoute, et qu'il est important d'agir sur les difficultés de relais entre les acteurs sociaux et les acteurs sanitaires : par une meilleure interconnaissance, par un travail de coordination...

- Une montée des phénomènes d'agressivité, de violence dans les établissements recevant du public ou dans les espaces publics y compris dans les collèges.

- Le centre ville concentre des populations très vulnérables, SDF ou personnes cumulant toute sorte de handicaps et des problématiques de santé mentale et/ou de toxicomanies, jeunes en rupture et adolescents livrés à eux-mêmes aux abords des établissements scolaires...
- Des écoles et 1 collège qui constatent un accroissement des difficultés cumulées sociales, scolaires, éducatives et de comportement des enfants ou des adolescents (des écoles du centre ville sont intégrées dans le programme de réussite éducative)

- Positionnement stratégique du CUCS :

Le diagnostic partagé réalisé dans le cadre du contrat de ville a fait émerger la question centrale de la concentration de personnes en rupture et des défaillances dans le réseau de prise en charge sanitaire et social.

Le CUCS se positionnera sur l'animation et la coordination des professionnels de santé et de l'action sociale dans leur réflexion et la recherche de réponses adaptées, notamment en préconisant la mise en place d'une démarche d'atelier santé ville mais aussi en faisant appel aux crédits du PRSP (Plan régional de santé publique)

Le CUCS interviendra par ailleurs dans l'élaboration et la mise en place de réponses adaptées pour le public en errance du centre ville en appui avec les acteurs

Il recherchera, en partenariat avec la Mission locale et le PLIE, des réponses adaptées aux jeunes en rupture, qui ont du mal à entrer dans un parcours « classique » d'insertion professionnelle.

- Objectifs opérationnels :

- aider à la coordination des professionnels de santé et de l'action sociale, afin d'améliorer l'orientation et la prise en charge des personnes en rupture et en souffrance psychique, sachant que les réponses ne sont pas nécessairement à rechercher dans la politique de la ville, mais bien dans la meilleure mobilisation des moyens de droit commun.
- Aider à la mise en place d'une équipe mobile de psychiatrie pour répondre aux besoins des publics précarisés.
- Animer et soutenir le travail en réseau des services publics locaux institutionnels et associatifs dans un objectif de faciliter les démarches et l'accès des habitants aux différents services proposés
- favoriser l'accès aux dispositifs d'insertion professionnelle et de formation des jeunes en rupture les plus éloignés de l'emploi, notamment au travers de la création de dispositifs d'accueil adaptés
- Favoriser des actions créatrices de lien social en direction des publics les plus démunis et isolés
- Initier la création d'un espace destiné aux jeunes, situé en centre ville et proche des établissements secondaires
- développer des actions d'accompagnement à la scolarité et des actions de soutien à la fonction parentale
- promouvoir des actions dans le domaine culturel, sportif et de loisirs

2) Le nord de Pau : Hauterive, Barincou

Quelques indicateurs socio-économiques Grand Barrincou

	Grand Barincou	Ville de Pau*
Population totale	2.665	78.800
Données CAF au 31/12/04		
% familles monoparentales parmi les allocataires	10,5%	13%
% d'allocataires à bas revenus ³¹	42,8%	28%
% bénéficiaires RMI	10,4%	13%
% allocataires dépendants à 100% des prestations	17,9%	20%
Revenus fiscaux des ménages (source DGI)		
% de ménages imposés en 2002	51,9%	55,6%
Médiane des revenus mensuels par unité de consommation (en €)	1.129€	1226,4€
Données ANPE 31/12/04		
Nb demandeurs d'emploi cat 1	156	4.370
% DE < 25 ans	18%	18,5%
% DE de nationalité étrangère	11,5%	12,4%
% chômeurs longue durée	41,7%	33,5%

*Source, INSEE, Aquitaine, 2005

Le quartier Barincou a des indicateurs proches de la moyenne communale. Comme plusieurs autres quartiers en priorité 3, il se distingue par une proportion importante de chômeurs longue durée et des revenus un peu inférieurs à la moyenne communale.

Il mérite une attention particulière du fait de l'existence de petits îlots d'habitat social isolés et de son éloignement d'avec le reste de la ville.

Positionnement du CUCS :

Dans une optique de prévention, le CUCS se positionnera dans la coordination et l'animation des composantes de l'animation socio-éducative, dans l'objectif de **développer le lien social et le dynamisme de la vie de quartier, en prenant en compte les notions de solidarité, rencontre inter-générationnelle et inter-quartiers et dans la recherche de solutions pour prévenir les ruptures éducatives et sociale des jeunes de plus en plus précoces notamment chez les collégiens.**

³¹ La valeur du seuil de bas revenus en 2004 est de 735 euros.

Objectifs opérationnels :

- favoriser le développement d'actions encourageant la mobilisation des habitants et le renforcement de la vie associative.
- aider les professionnels dans leurs efforts pour créer / structurer une action adaptée en direction de la jeunesse, et en particulier des préadolescents et adolescents.

3) Jurançon : le quartier du Stade

Le quartier du Stade possède le plus fort taux de logements collectifs de la commune, il accueille 75% des logements collectifs et 70% du parc social de Jurançon. Il bénéficie de nombreux équipements : stade et terrain de jeux, groupe scolaire, lycée, crèche, centre de loisirs sans hébergement, une Maison pour Tous...

Le quartier avait perdu de la population entre les recensements de 1990 et de 1999, particulièrement dans la partie « Entre Gave et Neez » : le recul de la population s'explique en partie par un phénomène de décohabitation, lié au vieillissement de la population sur place.

	Le Stade	Ville de Jurançon	Ville de Pau*
Population totale	2.181	7.381	78.800
Données CAF au 31/12/05			
% familles monoparentales parmi les allocataires	22%	17%	13%
% d'allocataires à bas revenus ³²	27%	24%	28%
% bénéficiaires RMI	12%	9%	13%
% allocataires dépendants à 75% des prestations	15%	15%	20%
Revenus fiscaux des ménages (source DGI)			
% de ménages imposés en 2002	53,4%	62%	55,6%
Médiane des revenus mensuels par unité de consommation (en €)	1.124,7€	1.311,6€	1226,4€
Données ANPE au 31/12/04			
Nb demandeurs d'emploi cat 1	82	250	4.370
% DE < 25 ans	19,5%	14,4%	18,5%
% DE de nationalité étrangère	9,8%	10%	12,4%
% chômeurs longue durée	37,8%	35,6%	33,5%

*Source, INSEE, Aquitaine, 2005

Les indicateurs socio-économiques du quartier montrent certains signes de fragilité, et notamment : une surreprésentation des familles monoparentales et des chômeurs longue durée. Les habitants du quartier se caractérisent également par un niveau de revenus plus faible que la moyenne. Il ne s'agit pas précisément d'un quartier en difficulté, même si la population jeune demande une certaine vigilance, ainsi que des situations sociales difficiles suivies par les assistantes sociales du Conseil général.

Le quartier du Stade a fait l'objet d'une convention territoriale du contrat de ville 2005-2006, qui, sur la base d'un diagnostic socio urbain, définissait 5 enjeux à prendre en compte, notamment sur l'amélioration du cadre de vie (aménagement, valorisation des espaces verts, de la gestion urbaine de proximité). En matière d'enjeux sociaux, deux objectifs étaient annoncés :

³² La valeur du seuil de bas revenus en 2004 est de 735 euros.

- restaurer une vie sociale de qualité, en particulier en exploitant davantage les ressources des équipements, dont celles de la Maison pour tous et en implantant une maison des associations
- prendre en compte la problématique des enfants et des jeunes du quartier, en privilégiant des initiatives destinées à développer des activités multiples favorisant le mélange social l'intégration dans la ville et l'ouverture vers l'extérieur.

Un certain nombre d'actions prévues ont été réalisées, comme des travaux d'aménagement et l'ouverture de la Maison des Associations.

Positionnement du CUCS :

Dans une optique de prévention, le CUCS se positionnera dans la coordination et l'animation des composantes de l'animation socio-éducative, dans l'objectif de **développer le lien social et le dynamisme de la vie de quartier, en prenant en compte les notions de solidarité, rencontre intergénérationnelle et inter quartiers et dans la recherche de solutions pour prévenir les ruptures éducatives et sociale des jeunes de plus en plus précoces notamment chez les collégiens.**

Objectifs opérationnels :

- favoriser le développement d'actions encourageant la mobilisation des habitants et le renforcement de la vie associative.
- aider les professionnels dans leurs efforts pour créer / structurer une action adaptée en direction de la jeunesse, et en particulier des préadolescents et adolescents.

4) Billère : quartiers Lalanne et Château d'Este

Les quartiers de Billère sont moins connus de la politique de la ville. Il s'agit de quartiers très urbains comptant une majorité d'immeubles et une proportion de logements sociaux supérieure à la moyenne de la commune.

Les deux contrats de ville sont intervenus avant tout au travers du soutien à des actions éducatives en direction des enfants et jeunes de la commune, portées par les équipements de la ville.

Quelques indicateurs socio-économiques Quartiers en priorité 3 - Billère

	Château d'Este	Lalanne	Billère	Ville de Pau*
Population totale (RGP 99)	1.253	1.466	13.390	78.800
Données CAF au 31/12/05				
% familles monoparentales parmi les allocataires	28%	21%	21%	13%
% d'allocataires à bas revenus ³³	30%	33%	26%	28%
% de bénéficiaires RMI	13%	12%	9%	13%
% allocataires dépendants à 75% des prestations	19%	15%	14%	20%
Revenus fiscaux des ménages (source DGI)				
% de ménages imposés en 2002	ND		62,2%	55,6%
Médiane des revenus mensuels par unité de consommation (en €)	1.199,2€		1.285,2€	1226,4€
Données ANPE 31/12/04				
Nb demandeurs d'emploi cat 1	76		638	4.370
% DE < 25 ans	17,1%		18,2%	18,5%
% DE de nationalité étrangère	9,2%		6,9%	12,4%
% chômeurs longue durée	42,1%		32,9%	33,5%

Les indicateurs sociaux du quartier Château d'Este sont proches de la moyenne de l'agglomération, mais en général légèrement moins bons, avec en particulier : une proportion plus élevée d'allocataires CAF vivant sous le seuil de pauvreté, une surreprésentation forte de familles monoparentales et de chômeurs de longue durée, une concentration supérieure au reste de la commune de bénéficiaires du RMI.

³³ La valeur du seuil de bas revenus en 2004 est de 735 euros.

Positionnement du CUCS :

Dans une optique de prévention, le CUCS se positionnera dans la coordination et l'animation des composantes de l'animation socio-éducative, dans l'objectif de **développer le lien social et le dynamisme de la vie de quartier, en prenant en compte les notions de solidarité, rencontre intergénérationnelle et inter quartiers et dans la recherche de solutions pour prévenir les ruptures éducatives et sociale des jeunes de plus en plus précoces notamment chez les collégiens.**

Objectifs opérationnels :

- favoriser le développement d'actions encourageant la mobilisation des habitants et le renforcement de la vie associative.

- aider les professionnels dans leurs efforts pour créer / structurer une action adaptée en direction de la jeunesse, et en particulier des préadolescents et adolescents, notamment en lien avec le collège du « Bois d'Amour »

5) Lons : Saint-Julien, Perlic

Le deux contrats de ville sont intervenus avant tout au travers du soutien à des actions éducatives en direction des enfants et jeunes de la commune, portées par les équipements de la ville. Mais Lons est restée jusqu'à présent relativement à l'écart de la politique de la ville, au sens où ni l'appui méthodologique ni l'appui financier du contrat de ville n'a été véritablement sollicité.

Les deux quartiers présentent une configuration relativement différente, mais tous deux proposent un habitat mixte, avec des immeubles HLM entourés d'habitat pavillonnaire.

La commune observe l'arrivée depuis peu d'une nouvelle population de jeunes dans les deux quartiers, et notamment à Saint-Julien, et s'interroge sur l'accompagnement à proposer à certains de ces jeunes qui, sans poser de très grosses difficultés, occupent les espaces publics de manière plus visible.

Ces quartiers qui accueillent des populations socialement différentes, pour une bonne partie anciennement installée, présenteraient une tendance au repli, avec une augmentation des difficultés de relation entre les générations, une montée de l'intolérance et une vie sociale peu active.

Quelques indicateurs socio-économiques Quartiers en zone 3 - Lons

	Perlic	Saint-Julien	Lons	Ville de Pau*
Population totale RGP 99	2.718	1.511	11.153	78.800
Données CAF au 31/12/05				
% familles monoparentales parmi les allocataires	20%	22%	17%	13%
% d'allocataires à bas revenus ³⁴	18%	22%	20%	28%
% bénéficiaires RMI	8%	5%	9%	13%
% allocataires dépendants à 75% des prestations	7%	11%	12%	20%
Revenus fiscaux des ménages (source DGI)				
% de ménages imposés en 2002	68,4%	ND	70,8%	55,6%
Médiane des revenus mensuels par unité de consommation (en €)	1.288,3	1.243,3€	1.437,3€	1226,4€
Données ANPE 31/12/04				
Nb demandeurs d'emploi cat 1	111	84	406	4.370
% DE < 25 ans	19%	16,1%	18%	18,5%
% DE de nationalité étrangère	4,5%	7,1%	5,4%	12,4%
% chômeurs longue durée	38,7%	35,8%	37,2%	33,5%

³⁴ La valeur du seuil de bas revenus en 2004 est de 735 euros.

A l'instar des autres quartiers en priorité 3, les quartiers de Lons se distinguent par une surreprésentation de familles monoparentales et de chômeurs longue durée.

Positionnement du CUCS :

Dans une optique de prévention, le CUCS se positionnera dans la coordination et l'animation des composantes de l'animation socio-éducative, dans l'objectif de **développer le lien social et le dynamisme de la vie de quartier, en prenant en compte les notions de solidarité, développement durable, rencontre intergénérationnelle et inter quartiers et dans la recherche de solutions pour prévenir les ruptures éducatives et sociale des jeunes de plus en plus précoces notamment chez les collégiens.**

Objectifs opérationnels :

- favoriser le développement d'actions encourageant la mobilisation des habitants et le renforcement de la vie associative.
- aider les professionnels dans leurs efforts pour créer / structurer une action adaptée en direction de la jeunesse, et en particulier des préadolescents et adolescents

6) Les gens du voyage

L'agglomération dispose de trois terrains d'accueil des gens du voyage, répartis sur trois communes : Nobel à Pau, Induspal à Lons et Billère, Pont long à Lescar. Les terrains proposant un nombre de places insuffisant, nombre de lieux de stationnement sauvage existent également dans l'agglomération.

L'Association Béarnaise Gadjé Voyageurs (ABGV) intervient depuis plus de 20 ans auprès de 350 familles, soit près de 2.000 personnes, autour des thématiques suivantes : habitat, insertion par l'activité économique, médiation scolaire et éducation à la santé. La plupart des familles manouches présentes dans l'agglomération s'y sédentarisent pendant 8 à 9 mois de l'année, ce qui favorise désormais l'accès à la scolarité des enfants. La « sédentarisation » dans l'agglomération ne signifiant d'ailleurs pas que les familles s'installent sur un terrain particulier puisque, à l'exception d'un terrain à Lescar, les aires d'accueil imposent des durées de séjour de plus courte durée.

Il s'agit de familles très précarisées. L'ABGV estime qu'entre 80 et 90% de la population qu'elle suit vit de minima sociaux.

Depuis 1995, le contrat de ville soutient une action ambitieuse de médiation scolaire, destinée à combattre la déscolarisation des enfants et à améliorer les relations conflictuelles entretenues entre les parents et l'institution scolaire. Ce sont désormais près de 200 élèves qui sont suivis dans les écoles de Lons, Billère et Lescar et Pau, ainsi que près de 70 dans les collèges. La progression du nombre d'enfants scolarisés est donc très importante : en 1996, l'association accompagnait une trentaine d'élèves en primaire, et 8 seulement étaient accompagnés dans le secondaire en 2000. L'effort reste à maintenir, car les relations des gens du voyage avec l'école restent difficiles, et il apparaît indispensable de le renforcer au collège, afin d'améliorer le niveau de professionnalisation des jeunes tsiganes.

Malgré les efforts déjà accomplis dans la durée, le nombre de jeunes confrontés sans bagage à la crise des activités artisanales des gens du voyage est très important, et les acteurs locaux relèvent une augmentation de la délinquance des jeunes tsiganes, diagnostic confirmé par ABGV: « *la situation des jeunes tsiganes âgés de 16 à 25 ans est préoccupante, car leur mode de vie est de plus en plus une difficulté d'insertion. Les niches économiques que trouvaient leurs parents n'existent plus ou sont en voie de disparition. A ce phénomène s'ajoute celui de la toxicomanie et de la délinquance, pour lequel il n'existe pas vraiment de réponse communautaire. Les parents sont souvent désarmés* »³⁵.

Positionnement stratégique du CUCS :

En coordination avec le Conseil Général, la CAF, la CPAM, la DDASS et les communes, le CUCS impulse et soutient les initiatives en matière d'actions éducatives, de prévention de la délinquance et de soutien à l'activité économique.

³⁵ Bilan d'activité 2005, Centre social Gadjé Voyageurs.

Objectifs opérationnels du CUCS :

- poursuivre et développer les actions de médiation scolaire
- renforcer les actions d'insertion professionnelle des gens du voyage, en particulier par le soutien à la création d'activité
- favoriser une action de prévention de la délinquance et de la toxicomanie adaptée à la jeunesse.

V – LA GOUVERNANCE

La circulaire du 24 mai 2006 relative à l'élaboration du CUCS souligne que le contrat doit prendre en compte « tant les politiques structurelles développées à l'échelle communale ou intercommunale influant sur la situation des quartiers (l'emploi, développement économique, transport, l'habitat, peuplement, politiques éducatives et culturelles, de santé, d'insertion sociale) » que les actions conduites au sein même de ces quartiers pour améliorer le cadre de vie ou la situation individuelle des habitants.

Il intégrera et mettra en cohésion l'ensemble des dispositifs existants sur le territoire concerné et concourant aux objectifs prioritaires fixés quel que soit leur échelle d'intervention».

Ce contrat devra donc s'inscrire dans la mise en cohérence de l'ensemble des politiques sur un territoire sans toutefois remettre en question ni les compétences ni la légitimité des différentes institutions et des organes de décisions y afférent.

Aussi, dans le cadre rénové et concerté d'une politique de cohésion sociale à l'échelle de l'agglomération de Pau, les modalités de pilotage doivent être au service :

1. de la mise en œuvre d'un projet urbain et social qui vise une meilleure intégration de ces territoires dans le fonctionnement de la ville et de l'agglomération
2. d'une amélioration de la vie quotidienne des habitants des quartiers en difficulté
3. de la connaissance des problématiques sociales, afin d'aider à la décision politique
4. du suivi des différents dispositifs gérés par le GIP DSU et de ses orientations thématiques
5. de l'évaluation du programme inscrit dans le contrat urbain de cohésion sociale.

Afin de garantir les capacités de suivi, il est proposé une organisation permettant de travailler à trois niveaux :

- **un niveau de pilotage politique :**
 - o conférence annuelle
 - o assemblée générale
 - o conseil d'administration
- **un niveau de pilotage restreint destiné à effectuer le suivi stratégique**
 - o le comité restreint
- **un niveau de pilotage opérationnel, disposant d'un mandat clair du conseil d'administration**
 - o la direction de projet

1) Le niveau de pilotage politique

- La conférence annuelle

La conférence annuelle d'orientation et de suivi du CUCS, co-présidée par le Préfet et le Président de la Communauté d'Agglomération de Pau Pyrénées et regroupant tous les signataires du contrat :

- Le Conseil Général des Pyrénées Atlantiques, les 14 communes, la Caisse d'Allocations Familiales de Pau.

Elle arrête les orientations et les priorités annuelles du CUCS et valide l'impact des actions conduites annuellement.

Depuis 2001, la politique de la ville est portée juridiquement par le GIP/DSU (Groupement d'Intérêt Public et du Développement Social Urbain). Conformément à la circulaire du 10 avril 2007 portant sur l'incidence de la création de l'Agence Nationale pour la cohésion sociale et de l'égalité des chances sur le financement des GIP dédiés au développement social urbain, la durée du GIP/DSU sur l'agglomération de Pau est prorogée jusqu'en 2013.

- **L'Assemblée Générale du GIP/DSU**

Rôle :

- approuver le règlement intérieur qui précise les modalités de fonctionnement du groupement, approuver les comptes de l'exercice clos,
- élire les membres du Conseil d'Administration, prononcer la dissolution du groupement et prendre les mesures nécessaires à sa liquidation,
- être le garant politique du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de l'Agglomération de Pau pour la mise en œuvre du projet de développement social et urbain en faveur des habitants de quartiers en difficulté reconnus comme prioritaires,
- mettre en œuvre des programmes d'actions pluriannuels déclinant ce projet sur des champs et des quartiers prioritaires avec des objectifs précisant les engagements de chacun des partenaires, tant dans le cadre de leurs politiques de droit commun que des moyens spécifiques dédiés à ces quartiers,
- évaluer chaque année le projet urbain de cohésion sociale et les programmes d'actions,
- fixer les orientations annuelles de la convention cadre et des conventions qui y sont attachées.

Composition :

L'Etat et ses services, la Communauté d'Agglomération de Pau, le Conseil Général des Pyrénées Atlantiques, les 14 communes, la Caisse d'Allocations Familiales de Pau, le Trésorier Payeur Général, le Délégué Régional de l'Agence Nationale de la Cohésion Sociale et de l'Egalité des Chances

- **Le Conseil d'Administration du GIP/DSU**

Rôle :

- Arrêter le programme prévisionnel d'activité et le budget correspondant, les prévisions de recrutement (il s'assure que l'égalité de traitement et la diversité soient respectées) ou de licenciement de personnel,
- mettre en œuvre les décisions de l'Assemblée Générale, et lui rendre compte de sa gestion au moins une fois par an, et autant de fois qu'il est nécessaire,
- piloter les orientations annuelles décidées par le Comité de Pilotage, décider d'engager les partenaires du Contrat Urbain de Cohésion Sociale dans l'exploration d'un problème,
- lancer de façon partenariale une expertise sur une nouvelle problématique rencontrée

- suivre le déroulement des actions et des projets soutenus par les partenaires du Contrat Urbain de Cohésion Sociale,
- suivre le travail de l'équipe opérationnelle.

Composition :

L'Etat et ses services, la Communauté d'Agglomération de Pau, le Conseil Général des Pyrénées Atlantiques et ses services, les 14 communes, la Caisse d'Allocations Familiales de Pau, le Trésorier Payeur Général, le Délégué Régional de l'Agence Nationale de la Cohésion Sociale et de l'Egalité des Chances

2) Le niveau de pilotage restreint

Le suivi et l'évaluation difficile du programme de la politique de la ville, la complexité d'une articulation de dispositifs contractuels et d'axes thématiques propres au Contrat urbain de cohésion sociale, la mobilisation forte des politiques de droit commun, tous ces éléments poussent à construire un niveau de pilotage intermédiaire.

- **Le comité restreint :**

Rôle :

- assurer un pilotage stratégique « au quotidien » du CUCS,
- suivre la mise en œuvre du contrat et s'assurer de l'engagement des services des collectivités locales et de l'Etat,
- assurer l'organisation des différentes coordinations techniques,
- préparer des orientations à soumettre au conseil d'administration

Composition :

le secrétaire général de la Préfecture, le président du GIP, le Président de la CAF et un cadre décisionnel de la CAF, un élu de l'agglomération, un élu du département, le chef de projet, le chargé de la politique de la ville de la Préfecture, le cadre départemental chargé du suivi des CUCS.

3) Un niveau de pilotage opérationnel

La circulaire du 24 mai 2006 insiste sur l'importance à donner à la place et à la composition de l'équipe en charge du pilotage opérationnel du CUCS, dont il est spécifié qu'elle doit être « *un relais auprès des habitants et des associations, une interface avec les autres professionnels des différentes institutions, et un support technique à la préparation des décisions politiques* ».

- **La direction de projets**

Rôle :

- animer et assurer la gestion opérationnelle et administrative du CUCS et des différents dispositifs gérés en son sein.
- préparer les travaux du Conseil d'Administration, de l'Assemblée générale, de la conférence annuelle et des différentes thématiques (PLIE – PRE – conseil consultatif – CLS...),
- mettre en œuvre les décisions prises par ces différentes instances

Composition : (organigramme en annexe)

Chef de Projet, les chargés de mission thématiques et/ou territoriaux co-mandatés : Etat/collectivités, et l'équipe administrative.

A l'équipe opérationnelle, il convient d'ajouter l'appui des services de l'Etat, de la CAF et des différentes collectivités

VI – MODALITES DE SUIVI ET D’EVALUATION

L'évaluation du Contrat de Ville 2000 – 2006 a pointé « l'insuffisance de la connaissance produite sur les territoires de la géographie prioritaire, insuffisance qui portait aussi bien sur le suivi d'indicateurs quantitatifs que sur des diagnostics plus qualitatifs..... »

Aussi une des priorités du CUCS sera d'établir un référentiel d'indicateurs en vue d'organiser la collecte, l'exploitation et l'analyse des données sociales sur les zones prioritaires et leur évolution. Dans cette perspective, les coopérations avec l'Observatoire Social et Urbain de la Communauté d'Agglomération de Pau Pyrénées et l'Université de Pau et des Pays de l'Adour seront recherchées.

La circulaire du 24 mai 2006 et le guide méthodologique de la DIV évoquent deux outils principaux de suivi :

- le bilan annuel des actions mises en œuvre localement, qui rend compte également des moyens affectés
- l'évaluation d'étape en 2009, qui doit permettre d'apprécier l'efficacité de l'action menée.

1) Les outils de suivi : l'observation

L'observation de la politique de la ville doit permettre de renseigner sur les grands enjeux des territoires prioritaires et donner des indications sur l'efficience des actions mises en œuvre localement.

La loi du 1^{er} août 2003 d'orientation et de programmation pour la rénovation urbaine offre un certain nombre de ressources aux acteurs locaux : recensement d'indicateurs thématiques, système d'information géographique, tableaux de bord régionaux qui permettent de mesurer l'efficacité globale des actions menées sur les déterminants sociaux et urbains des différents quartiers comparés à ceux de la ville et de l'agglomération.

Les objectifs opérationnels du Contrat Urbain de Cohésion Sociale ont été systématiquement assortis d'indicateurs. Ceux-ci, de nature différente, doivent donner à lire des réalisations (ce qui a été effectivement fait, une action, la mise en œuvre d'un programme, d'indicateurs d'activité...) et des impacts (indicateurs à retenir pour mesurer la diminution des écarts entre les quartiers prioritaires et le reste de l'agglomération. Des indicateurs financiers permettront d'apprécier la réalisation des priorités globalement par territoire.

La réunion de ces indicateurs formera un référentiel d'évaluation, qui devra être créé dans le courant de l'année 2007. Ce document servira de base aux questionnements de l'évaluation d'étape en 2009.

2) Le bilan annuel

Il est réalisé par l'équipe opérationnelle et validé par le conseil d'administration du GIP DSU.

Il rend compte de l'exécution des programmes et actions mis en œuvre. Il peut prendre la forme d'un tableau de bord des réalisations.

3) L'évaluation d'étape (2009)

La DIV préconise la création d'une instance d'évaluation, qui regroupe les partenaires ainsi que les représentants des habitants et du secteur associatif.

Une circulaire de cadrage doit être produite pour réactualiser le guide d'évaluation des contrats de ville, qui sera prise en compte dans l'élaboration du projet d'évaluation

Fait à Pau, le

Monsieur le Préfet
des Pyrénées Atlantiques

Monsieur le Président
de la Communauté d'Agglomération
de Pau Pyrénées

Monsieur le Président
du Conseil Général
des Pyrénées Atlantiques

Monsieur le Président
du GIP/DSU de l'Agglomération de Pau

Monsieur le Président
De la Caisse d'Allocations Familiales Béarn Soule

Madame le Maire
De la ville d'Artigueloutan

Monsieur le Maire
De la ville de Billère

Monsieur le Maire
De la ville de Bizanos

Madame le Maire
De la ville de Gan

Monsieur le Maire
De la ville de Gelos

Madame le Maire
De la ville d'IDron

Monsieur le Maire
De la ville de Jurançon

Monsieur le Maire
De la ville de Lee

Monsieur le Maire
De la ville de Lescar

Monsieur le Maire
De la ville de Lons

Monsieur le Maire
De la Ville de Mazères Lezons

Monsieur le Maire
De la ville de Ousse

Monsieur le Maire
de la ville de Pau

Monsieur le Maire
De la ville de Sendets